



Treizième séance

Vendredi 10 juin 2016, 10 h 15

Présidence de M. Morales Quijano

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE TRAVAIL DÉCENT DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons entamer nos travaux ce matin par la présentation, la discussion et l'approbation du rapport de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ce rapport, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 14-2, n'est produit que sous forme électronique; il est donc disponible sur le site de la Conférence.

Je vous rappelle que le texte du rapport a été approuvé par le bureau de la commission afin d'éviter de convoquer une séance plénière de la commission à cette fin.

J'invite maintenant les membres du bureau de la commission à rejoindre la tribune: M^{me} Pitt, présidente, M. Potter, vice-président employeur, M^{me} Passchier, vice-présidente travailleuse et M^{me} Casado García, rapporteure.

J'ai l'honneur de donner en premier lieu la parole à la rapporteure de la commission, M^{me} Casado García, qui voudra bien nous présenter le rapport.

Original espagnol: M^{me} CASADO GARCÍA (rapporteure de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales)

C'est un honneur pour moi de m'exprimer en plénière de la Conférence internationale du Travail, réunie en sa 105^e session. Je voudrais vous rendre compte de la discussion générale et vous présenter, pour approbation, le rapport de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales qui contient une résolution et des conclusions.

Je commencerai par dire que j'ai été très honorée d'être désignée rapporteure de cette commission. En m'accordant votre confiance, vous avez accordé votre confiance au Mexique, et nous vous en remercions.

Ce débat porte sur une question d'actualité brûlante pour le monde du travail d'aujourd'hui, et il aura des implications très significatives pour les prochaines décennies et pour les pays du monde entier; cette discussion est donc pour nous une occasion unique de nous pencher sur des questions qui intéressent l'économie mondiale.

Nous avons commencé nos travaux le 30 mai, avec un niveau de participation très élevé, dans un esprit

constructif et consensuel qui a perduré tout au long de nos séances de travail.

Les délibérations se sont articulées autour de quatre grandes thématiques.

Premièrement, nous avons examiné les possibilités et les difficultés de réalisation du travail décent et du développement profitable à tous dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Deuxièmement, nous avons discuté des mesures mises en œuvre par le BIT et d'autres acteurs internationaux pour faire aller de pair développement économique et travail décent, toujours dans le respect des normes internationales du travail.

Troisièmement, nous avons étudié quels systèmes de gouvernance seraient appropriés pour contribuer à une croissance pérenne et à un développement profitable à tous, ainsi que les mesures prises par les gouvernements et les partenaires sociaux pour qu'il y ait une cohérence entre les résultats économiques et le travail décent.

Et, enfin, nous avons eu des échanges de vues sur les rôles respectifs des gouvernements, des entreprises et des partenaires sociaux, ainsi que du BIT dans ce domaine.

Les débats, longs et intenses, ont parfois porté sur des questions très complexes, dont l'examen a rendu nécessaire la constitution de petits groupes de travail. Ces derniers ont été inspirés par le dialogue franc et honnête qui a prévalu pendant l'ensemble de nos travaux.

Les séances se sont parfois prolongées tard dans la nuit, mais les participants ont fait preuve d'un niveau d'expertise très élevé, fondé sur des connaissances et une expérience solides.

Grâce à l'esprit d'ouverture qui a présidé aux travaux de nos 450 Membres venant de 110 pays, il a été possible de rapprocher les positions et d'aboutir à des points d'accord sur des questions qui, pourtant, étaient controversées.

Le rapport et les conclusions que j'ai l'honneur de vous présenter reflètent le résultat de ces délibérations.

Nous avons également analysé les différents effets des chaînes d'approvisionnement, qu'il s'agisse de leurs répercussions positives sur l'économie et la création d'emplois ou de leurs défaillances, notamment en matière de travail décent.

Nos conclusions fournissent des orientations au BIT pour qu'il puisse donner suite à ces travaux. Elles mettent aussi en valeur le rôle important qui revient à l'OIT du fait de son mandat, de son expérience et de son expertise du monde du travail: autant

d'atouts qui, à l'approche de son centenaire, la placent aux avant-postes de l'action à mener pour s'attaquer aux défaillances des chaînes d'approvisionnement mondiales, de telle sorte que celles-ci puissent réaliser leur potentiel en tant que vecteurs de développement.

Les conclusions proposent que le BIT élabore un programme d'action pour inscrire la question du travail décent au sein des chaînes d'approvisionnement dans un cadre vaste et coordonné, avec d'autres acteurs et d'autres forums internationaux. Par ailleurs, elles prévoient que l'OIT, par décision du Conseil d'administration, convoque, dès qu'il conviendra, une réunion tripartite technique ou d'experts pour examiner quels programmes, orientations, mesures, initiatives ou normes sont nécessaires pour promouvoir le travail décent dans ce domaine.

La résolution invite également le Conseil d'administration à prendre dûment en considération ces conclusions à l'heure de planifier les activités futures du BIT et à demander au Directeur général d'en tenir compte lors de l'élaboration des propositions de programme et de budget futures, et de leur donner effet, dans la mesure du possible, dans le cadre de l'exécution du programme et budget pour la période 2016-17.

Je souhaitais également souligner toute la richesse des débats ainsi que l'esprit de dialogue constructif qui a toujours prévalu dans notre commission.

Compte tenu de l'éventail des questions à l'examen, il est naturel que nous n'ayons pas toujours été du même avis. Toutefois, même lorsque, avec tout notre enthousiasme, nous tenions à faire valoir notre opinion, nous avons toujours respecté les opinions des autres et nous avons débattu dans un esprit de dialogue franc et ouvert, sans perdre de vue notre objectif commun. Lorsque nous avons abordé des questions complexes, nous avons délibéré jusqu'à ce qu'un consensus se dégage, en gardant toujours à l'esprit le tripartisme, qui est le fondement même de cette Organisation.

A cet égard, je souhaitais remercier notre présidente, M^{me} Pitt, membre gouvernementale d'Australie, qui a dirigé les travaux de notre commission et du groupe de rédaction de main de maître, en tout temps compétente et engagée. Ses citations quotidiennes ont été une source d'inspiration, et son sens de l'humour intelligent et subtil nous a été d'une aide inestimable pendant ces longs échanges. Je remercie également M. Potter, vice-président employeur, et M^{me} Passchier, vice-présidente travailleuse.

M. Potter a été un excellent médiateur pour son groupe, expliquant avec clarté et détermination la portée de ses propositions, toujours dans l'optique d'aboutir à un résultat positif.

La représentante des travailleurs a été, quant à elle, une grande négociatrice, elle s'est concentrée sur le contenu des points à l'examen et a su faire preuve d'enthousiasme, de diplomatie et de persuasion pour préserver l'équilibre des débats.

Mes collègues des gouvernements ont été, eux aussi, des protagonistes essentiels de la recherche du consensus, contribuant à rapprocher les positions des partenaires sociaux et à faire avancer les débats. A toutes les séances, en particulier pendant les travaux du groupe de rédaction, ils ont joué un rôle crucial en proposant des variantes, qui ont permis d'atteindre un consensus.

Je souhaitais également remercier le groupe tripartite dynamique qui était chargé d'examiner les amendements linguistiques en espagnol. En deux heures et

demie, ce groupe a réussi à régler des questions qui avaient fait l'objet de quasiment deux jours de délibérations.

Je tiens à saluer le secrétariat qui a apporté son appui à notre commission, sous la supervision de la représentante du Secrétaire général, M^{me} Greenfield, assistée par la représentante adjointe, M^{me} van Leur.

Je souhaitais également mentionner en particulier M. Hahn, spécialiste du BIT, pour son soutien sans faille.

Mes remerciements vont au secrétariat pour son dévouement, son soutien et sa disponibilité à l'égard des membres de notre commission, et j'inclus également les interprètes et les traducteurs qui ont effectué un travail remarquable.

C'est ainsi que, au terme de ce long processus, nous sommes en mesure aujourd'hui de vous présenter ce rapport et les conclusions qui rendent compte de nos travaux. L'examen de ces questions nous permet de nous affranchir de modèles révolus et d'aborder sous un jour résolument nouveau les complexités du monde du travail.

Enfin, permettez-moi de souligner que la fin de cette discussion générale constitue un tout premier pas qui nous permettra – je pense, je l'espère – de concrétiser le travail décent à tous les niveaux des chaînes d'approvisionnement mondiales.

C'est pour cela que, devant cette Conférence réunie en séance plénière, je recommande l'approbation de ce rapport ainsi que l'adoption de la résolution et des conclusions, qui consistent en 25 paragraphes concis et traitent des questions de fond touchant au travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Original anglais: M. POTTER (vice-président employeur de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales)

Permettez-moi de commencer par dire que toutes les personnes assises à la tribune manquent gravement de sommeil ou sont épuisées. C'est mon cas, mais peut-être est-ce uniquement dû à mon âge. Ce qui est certain en tout cas, c'est que le travail décent n'était guère de la partie. Pour cette discussion générale, le groupe des employeurs a accompli un énorme travail, tant avant que pendant la Conférence. Nos interventions pour les cinq volets principaux du débat faisaient plus d'une cinquantaine de pages. Le groupe des travailleurs s'est lui aussi dûment préparé, j'en suis convaincu, et son nombre de pages et de mots peut sans doute se comparer aisément au nôtre.

Mais les véritables héros de l'ombre, ce sont les membres du secrétariat et les interprètes, sans lesquels nous n'aurions sans doute pas été en mesure de vous présenter aujourd'hui les conclusions de la commission et qui, en termes de jours et d'heures de travail, l'emportent haut la main sur les membres de la commission.

Le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales est un vaste sujet qui englobe pratiquement l'ensemble des activités de l'OIT, ce qui explique que la discussion générale qui lui était consacrée ait suscité un tel intérêt, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation. J'en veux pour preuve, outre le nombre des participants aux travaux de la commission, l'écho que cette question a eu dans les médias sociaux et au sein de la communauté internationale, d'autant que c'était la première fois que l'Organisation internationale du Travail examinait cette

question dans le cadre d'une session de la Conférence.

Les chaînes d'approvisionnement mondiales ne constituent pas un phénomène nouveau, elles existent en fait depuis des siècles. Des inscriptions découvertes au Proche-Orient nous apprennent que les civilisations de la vallée de l'Indus et nombre de civilisations très anciennes pratiquaient le commerce des textiles plus de deux mille ans avant notre ère. Les chaînes d'approvisionnement mondiales étaient également une réalité bien présente à l'esprit des rédacteurs de la partie consacrée au travail du Traité de paix de Versailles, dont la signature a scellé la fin de la première guerre mondiale.

Comme M^{me} Passchier, la dynamique et convaincante vice-présidente travailleuse, me l'a appris avant cette Conférence, le débat sur la toute première norme internationale du travail relative à la durée du travail a porté essentiellement sur les échanges commerciaux transnationaux avec les pays fournisseurs. Depuis 1927, les organes de contrôle de l'OIT examinent des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement tant nationales que mondiales dans des domaines les plus divers: droits des peuples autochtones, droits à la terre, immigration, migration, travail maritime, liberté syndicale, travail forcé, discrimination, travail des enfants, santé et sécurité au travail, et bien d'autres encore, qui concernent les travailleurs participant à la production destinée au marché intérieur ou à l'exportation dans le cadre des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Nous nous trouvons maintenant à la fin du commencement. Les discussions de ces deux dernières semaines montrent que l'Organisation peut jouer un rôle encore plus important dans la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les conclusions que nous allons adopter aujourd'hui proposent à l'Organisation une ligne d'action claire et précise. Dans l'immédiat, la tâche du Bureau sera de mettre au point un plan d'action qui permette de donner effet aux conclusions de la commission.

Ce plan d'action comporte plusieurs grands axes: fournir aux entreprises les informations dont elles ont besoin pour recenser les risques, ainsi que des orientations et des conseils à propos des droits des travailleurs et du principe de diligence raisonnable, faire mieux connaître les chaînes d'approvisionnement en leur consacrant davantage d'études de qualité, instaurer à l'échelon international une cohérence accrue avec les autres organisations internationales, donner encore davantage de place au renforcement des capacités et promouvoir le dialogue social au niveau tant national que mondial. La mise en œuvre effective de ce plan sera décisive. L'OIT risque sinon de se priver d'une double opportunité intéressante: celle d'influer sur les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et celle d'accroître encore la pertinence de son action dans le monde du travail du XXI^e siècle. L'importance accordée dans ce plan d'action à l'aide aux entreprises ouvre également la voie au renforcement de la coopération avec le secteur privé en général.

Il est certain que les débats qui se sont tenus au sein de notre commission ont parfois été houleux. Les employeurs et les travailleurs ont en effet sur cette question des perspectives très différentes, et il a fallu beaucoup de temps et d'efforts pour que toutes les parties s'entendent sur le programme commun à proposer à l'Organisation en ce qui concerne les chaînes

d'approvisionnement. Nous pensons que le processus se serait mieux déroulé si le projet de conclusions avait été d'emblée examiné par la commission au complet, sans passer par l'étape intermédiaire du groupe de rédaction. De notre avis, cet aspect des travaux gagnerait à être pris en considération en prévision des futures discussions générales. Nous avons en effet perdu deux journées précieuses, qui auraient été mieux employées si l'ensemble des membres de la commission avaient pu y participer.

Je tiens à remercier tout particulièrement M^{me} Passchier pour la manière admirable dont elle a dirigé le groupe des travailleurs et pour la détermination dont elle a fait preuve jusqu'au bout pour parvenir à des conclusions consensuelles sur ce sujet si important. Un échec, outre qu'il aurait été celui du tripartisme lui-même, aurait retardé l'action globale et ciblée que l'OIT entend mener en faveur des droits fondamentaux et du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement.

Le groupe gouvernemental a également joué un rôle essentiel dans ce débat, et ses suggestions constructives et fructueuses ont considérablement contribué à la réussite de nos travaux. Nous avons eu la chance insigne d'avoir M^{me} Pitt comme présidente de notre commission. Son calme, sa gentillesse, sa patience, son humour et ses citations quotidiennes nous ont accompagnés tout au long du chemin. Son rôle a vraiment été capital dans la réussite de nos travaux.

Nous tenons enfin à remercier le Bureau pour l'efficacité et l'efficience dont il a fait preuve dans l'encadrement de la commission. Je participe à la Conférence depuis plus de trente-cinq ans, et je suis chaque fois stupéfait de constater qu'une mécanique si complexe finit toujours par fonctionner si harmonieusement. Le personnel du BIT s'est investi sans réserve, et nous lui en savons gré.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous nous trouvons à la fin du commencement. La question des chaînes d'approvisionnement fera désormais partie des préoccupations de l'OIT. Les conclusions de notre commission invitent le BIT à convoquer dès que possible, par décision du Conseil d'administration, une réunion technique tripartite ou une réunion d'experts pour: 1) évaluer les défaillances qui conduisent à des déficits de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales; 2) identifier les défis majeurs de gouvernance qu'il faut relever pour réaliser le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales; 3) examiner quels orientations, programmes, mesures, initiatives ou normes sont nécessaires pour promouvoir le travail décent et/ou faciliter la réduction des déficits de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Je ne veux pas préjuger de la décision du Conseil d'administration quant au calendrier de mise en œuvre du plan d'action mais, en tout état de cause, l'examen de la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales devrait commencer dès le mois de septembre. D'une certaine manière, il s'agit là de l'autre face d'une seule et même médaille. Nous serons amenés dans ce contexte à aborder une grande partie des sujets qui ont été débattus au cours de la présente session. Il est certain que, dans le prolongement de cette discussion générale, l'OIT est appelée à accorder une place encore plus importante à la question du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le groupe des employeurs tient à assurer à l'Organisation qu'il lui apportera dans ce domaine un soutien sans faille.

C'est un privilège pour moi de prendre la parole en plénière devant une salle comble, ce qui n'est pas toujours le cas.

La Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales a effectué un long et dur labeur et s'est confrontée à des questions difficiles et fortement controversées. Jeudi, très tôt dans la matinée, elle est parvenue à un consensus sur des conclusions de fond d'un grand intérêt.

Les questions soumises à l'examen de la commission sont de la plus haute importance pour les travailleurs du monde entier. Je suis ici aujourd'hui pour représenter ces travailleurs et faire entendre leur voix, et je puis vous affirmer qu'il s'agit là d'une lourde responsabilité.

Je parle au nom des travailleurs qui peuvent s'exprimer librement et s'organiser en syndicats, mais je parle également au nom de ceux qui sont tout en bas des chaînes d'approvisionnement mondiales, de ceux dont on n'entend pas la voix, de ceux dont le lieu de travail nous reste invisible. Bon nombre de ces travailleurs sont des femmes qui travaillent chez elles, ou dans des usines où elles sont astreintes à des horaires pénibles, et assujetties à des conditions de travail dangereuses, sans parler des risques de harcèlement; bon nombre de ces travailleurs sont aussi des migrants, dont la loi ne définit ni le statut ni les moyens de protection et qui, de ce fait, peuvent être facilement exploités.

Dans notre commission, notre voix a trouvé un écho auprès de nombreux gouvernements, qui ont exprimé leur préoccupation à propos des effets que les chaînes d'approvisionnement mondiales ont sur les travailleurs de leurs pays, mais également sur les petites et moyennes entreprises (PME) qui se situent plus en aval dans la chaîne, qui ne sont pas traitées de manière équitable et qui demandent à pouvoir exercer leurs activités dans de meilleures conditions.

L'OIT est aujourd'hui tenue de répondre à une question essentielle: ses objectifs, ses structures et ses instruments peuvent-ils lui permettre de faire face au nouveau monde du travail et au nouveau visage que présente la mondialisation en ce XXI^e siècle, à l'ère de l'Internet et des mutations technologiques rapides?

Dans ce contexte, l'essor des chaînes d'approvisionnement mondiales joue un rôle déterminant et a de profondes répercussions sur les travailleurs, les entreprises et les sociétés. Au début de nos débats, nous avons dit qu'en définitive le modèle actuel peut se résumer ainsi: tout le monde est connecté, mais personne n'est responsable.

A une extrémité de la chaîne, les profits s'accumulent mais on s'exempte de toute responsabilité. A l'autre extrémité, on trouve la vulnérabilité et le désarroi, tant pour les PME que pour les travailleurs. Quelque part entre ces deux extrémités, les responsabilités et les obligations dont l'employeur est comptable vis-à-vis de ses travailleurs se sont purement et simplement volatilisées. Entre les deux extrémités, une chaîne – souvent longue – de sous-traitants et d'intermédiaires est apparue, lesquels se livrent une concurrence féroce pour les commandes qui émanent des maillons supérieurs. Si les gouvernements des pays concernés ont souvent bien du mal à se doter de services d'inspection de qualité et à faire appliquer la loi, ce n'est pas nécessairement parce qu'ils ne le

souhaitent pas, mais parce qu'ils n'ont pas suffisamment de ressources, d'autant que les multinationales opérant sur leur territoire exigent divers privilèges, sous forme notamment d'exonérations fiscales. S'ils tentent d'améliorer la situation des travailleurs de leurs pays, ces gouvernements peuvent en être dissuadés par ces mêmes multinationales, qui les menacent de retirer leurs investissements et de s'installer dans un pays voisin, pays qui leur offrirait des conditions plus avantageuses.

Que faire, dans ces conditions, pour contrecarrer ce nivellement par le bas qui enferme les travailleurs, les entreprises et les pays dans une logique du moins-disant, au détriment des travailleurs et de leurs familles? Et que faire pour que se concrétisent les promesses de la mondialisation, à savoir un travail productif, des salaires et des conditions de travail décentes, qui contribuent à des économies et des sociétés durables? Telles sont les questions qui ont été au cœur de la discussion générale de cette année. Aujourd'hui, nous vous présentons les conclusions de nos débats.

Dès le début, le groupe des travailleurs a proposé trois pistes: il faut davantage d'instruments et de mesures que ceux dont nous disposons aujourd'hui; il faut que l'OIT et ses mandants tripartites jouent un rôle plus important; il faut une plus grande détermination de la part de toutes les parties si nous voulons être efficaces. C'est là une vision des choses plus positive et, à terme, nous devrions tous y trouver notre compte.

Dans nos conclusions, nous rappelons que «les gouvernements, les entreprises et les partenaires sociaux ont des responsabilités complémentaires mais distinctes dans la promotion du travail décent au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales». Des mots qui ont du poids: celui de la lourde charge de travail qui nous attend.

Les membres gouvernementaux de notre commission ont fait savoir qu'ils sont prêts à assumer leur part de responsabilité, mais que, en raison des contraintes découlant de la nature transfrontalière des chaînes d'approvisionnement, ils veulent des instruments qui leur permettent d'intervenir au-delà de leurs frontières. Les organisations de travailleurs tiennent absolument à renforcer leurs instruments de négociation collective, notamment les accords-cadres nationaux, mais elles ont besoin avant toute chose de lieux de travail dans lesquels les travailleurs puissent librement s'exprimer et se syndiquer. Il faut également qu'elles puissent compter sur un partenaire de négociation chez les employeurs: il faut être deux pour danser le tango.

Qu'en est-il des entreprises? Notre commission a longuement débattu des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Je n'ai pas manqué d'être vivement impressionnée par les compétences de tous les participants, et notamment par l'expérience de M. Potter; il est certes important d'avoir entendu les employeurs prendre résolument et expressément l'engagement de respecter ces principes et faire part de leur profond attachement aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi qu'à l'Agenda du travail décent. Mais il importe maintenant que nous passions des principes et de l'atténuation des risques à la prise de responsabilités.

Dans ses conclusions, notre commission mentionne les «défaillances à tous les niveaux» qui ont des incidences négatives sur les droits de l'homme et sur les droits au travail, et conduisent à des déficits

de travail décent. Selon nous, ces défaillances sont de nature systémique: comment expliquer, sinon, qu'au sommet de la chaîne, de grandes marques et de puissantes entreprises engrangent des profits élevés, tandis qu'à l'autre extrémité les travailleurs qui produisent les biens et fournissent les services reçoivent des salaires de misère, que les PME ne parviennent pas à prospérer et que les pays échouent à devenir des économies et des sociétés durables?

Soyons clairs, il ne s'agit pas uniquement des travailleurs, des PME et des pays du monde en développement.

Nous sommes conscients que de nombreuses entreprises multinationales ont mis en place des pratiques, des procédures et des politiques satisfaisantes pour atténuer et corriger les effets négatifs que leurs activités produisent sur les droits de l'homme et les droits au travail. Nous convenons que ces effets négatifs sont parfois dus à une application défaillante de ces politiques et de ces procédures. Toutefois, nous constatons aussi que c'est bel et bien la réussite de ces stratégies axées sur la maximisation des profits, mises en œuvre par les entreprises donneuses d'ordre sans porter la moindre attention à la situation réelle des droits de l'homme et des droits des travailleurs dans les maillons inférieurs de leurs chaînes d'approvisionnement, qui est à l'origine de ces déficits de travail décent si visibles.

Nous estimons que les principes directeurs des Nations Unies expriment une vérité fondamentale lorsqu'ils rappellent que l'expansion des chaînes d'approvisionnement mondiales a occasionné des lacunes de gouvernance dues à des services d'inspection et à des mécanismes d'application de la loi insuffisants dans de nombreux pays. Il est ainsi devenu plus facile pour les entreprises de ne pas respecter les droits des travailleurs et les droits de l'homme.

Toutes les entreprises ne commettent pas des abus contre les travailleurs, toutes ne sont pas au courant de violations des droits commises aux niveaux inférieurs de leur chaîne d'approvisionnement, mais, très souvent, les entreprises situées au sommet de la chaîne d'approvisionnement savent pertinemment que leurs décisions d'achat et leurs stratégies commerciales ne permettront guère à leurs fournisseurs d'assurer à leurs propres travailleurs un salaire de subsistance décent ni de leur offrir des conditions de travail satisfaisantes et sans danger.

Notre commission a commencé par identifier les grands traits et les causes profondes de ces défaillances, qui sont certainement liées à des lacunes de gouvernance, à tous les niveaux, notamment au niveau international.

Nous avons établi pour l'OIT et ses mandants un programme d'action ambitieux qui permettra non seulement de prendre la mesure de ces défaillances mais d'y remédier. Pour notre groupe, quelques éléments sont prioritaires dans la liste des mesures, toutes importantes, que les gouvernements doivent prendre. Il s'agit premièrement de veiller à ce que la reconnaissance des droits fondamentaux que sont la liberté syndicale et la négociation collective ne souffre aucune exception. En effet, le travail décent commence par le respect du droit pour les travailleurs de se faire entendre et de revendiquer de meilleures conditions de travail. Et ces principes doivent valoir pour tous les pays, toutes les entreprises, et cela à tous les niveaux et dans tous les lieux de travail, notamment dans les zones franches d'exportation.

Deuxième élément clé: appeler les gouvernements à améliorer les conditions de travail de tous les travailleurs, en particulier dans les chaînes d'approvisionnement, en ce qui concerne les salaires, la durée du travail et la sécurité et santé au travail. Pour notre groupe, cet appel s'accompagne d'un message fort: il faut commencer à examiner sérieusement la question du salaire de subsistance. Que pourrait bien être un salaire minimum si ce n'est une rémunération qui permette aux travailleurs de mener une vie décente et de nourrir leurs familles? Tous les instruments relatifs aux salaires minima ont toujours été explicites sur ce point.

Troisième élément: il faut que les gouvernements en leur qualité d'acheteurs, mais aussi de législateurs, usent de leur propre influence pour exiger de toutes les entreprises domiciliées sur leur territoire ou, comme dirait M. Potter, relevant de leur juridiction, qu'elles fassent preuve de transparence et d'une diligence raisonnable tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales.

Quant au rôle des partenaires sociaux, les syndicats sont prêts à collaborer avec les employeurs et leurs organisations à tous les niveaux, notamment dans le cadre d'un dialogue social transnational, si cela peut déboucher sur des accords contraignants susceptibles de changer véritablement la donne. Nous attendons de nos collègues employeurs que, sur la base des conclusions de notre commission, ils s'engagent encore plus résolument dans ce sens.

S'agissant du rôle de l'OIT, nous avons recensé un nombre impressionnant de normes et d'instruments de l'OIT qui concernent les chaînes d'approvisionnement mondiales et dont il convient d'encourager la ratification et la mise en œuvre.

Parallèlement, nous avons conclu qu'il faudrait engager de nouveaux travaux pour évaluer les défaillances, notamment en matière de gouvernance, et pour examiner quels orientations, programmes, mesures, initiatives, ou encore quelles normes, sont nécessaires pour promouvoir le travail décent et réduire les déficits de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cela devrait consister notamment à organiser une réunion d'experts qui serait chargée de faire fond sur les travaux accomplis dans le cadre de la présente session de la Conférence et d'en assurer le prolongement. Comme indiqué dans nos conclusions, il est également urgent selon nous d'élaborer un plan d'action pour remédier aux déficits de travail décent dans les zones franches d'exportation et veiller à ce que les principes et droits fondamentaux au travail y soient pleinement appliqués.

Nous tenons à signaler que nous souscrivons sans réserve à ces conclusions, ce qui signifie que nous allons faire la route ensemble, en gardant l'esprit ouvert, et que nous sommes convenus qu'il ne faut exclure aucune des mesures envisageables, par exemple le réexamen et la révision des normes et, si nécessaire, l'élaboration de nouvelles normes.

Au terme de longues journées et de longues nuits de travail et de débats parfois houleux, nous proposons à l'Organisation un mandat solide et ambitieux, fondé sur le consensus. Accomplissons dès maintenant les premiers pas et montrons le rôle majeur et indispensable que l'OIT, avec sa structure tripartite, peut jouer en guidant le monde du travail du XXI^e siècle sur la voie du travail décent pour tous.

Permettez-moi de remercier chaleureusement le Bureau tout d'abord, en particulier M^{me} van Leur et

les membres de son équipe, pour le travail préparatoire considérable qu'ils ont accompli et le soutien qu'ils ont apporté à la commission.

Je tiens à remercier les gouvernements qui ont toujours répondu présents, qui ont fait preuve d'une détermination sans faille et dont l'apport a été des plus constructifs, puisqu'ils ont tenté de concilier des points de vue qui parfois semblaient irrémédiablement opposés. Je tiens également à remercier notre présidente, sans laquelle jamais nous ne serions parvenus à ce résultat à 1 heure du matin dans la nuit de mercredi à jeudi – pour son objectivité, pour la manière dont elle a su tenir les rênes d'une commission parfois rétive, et pour la bonne humeur dont elle ne s'est jamais départie. Parfois, quand je sentais que je perdais espoir, je la regardais et je me disais: «Elle est toujours là, elle nous sourit à tous, on va donc y arriver, c'est certain.»

Je souhaite aussi également remercier M. Potter et son groupe – nos deux groupes ont parfois eu bien du mal à accorder leurs pas pour ce tango dont j'ai parlé auparavant – mais nous avons réussi, pour reprendre les mots du gouvernement du Brésil, à transformer tout ça en un «carnaval tripartite très intéressant».

Je tiens aussi, bien évidemment, à remercier toute l'équipe de mon groupe – la Confédération syndicale internationale (CSI), le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), et le groupe de rédaction, et tous les délégués des travailleurs qui m'ont accompagnée jusqu'à tard dans la nuit.

Nous venons donc de faire nos premiers pas sur la voie qui doit nous mener au changement. Je crois que M. Potter a dit que c'était la fin du commencement, je veux y voir le début d'une nouvelle ère. Pour reprendre les mots de notre chère présidente, qui aime commencer la journée par une citation: «Un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas.»

Nous avons donc fait le premier pas sur ce chemin qu'il nous faut parcourir pour remédier aux lacunes de gouvernance dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et apporter des solutions aux problèmes systémiques à l'origine de déficits de travail décent qui enferment les travailleurs dans des situations de vulnérabilité dans de trop nombreux pays.

Permettez-moi de clore mon intervention par une citation. Je l'emprunte à l'un de mes écrivains favoris, Alexander McCall Smith, auteur écossais. A la fin de l'un de ses livres, *The Kalahari Typing School for Men*, on peut lire la phrase suivante: «On peut changer le monde: il suffit d'être assez déterminé et d'avoir une vision suffisamment claire de ce qui doit changer.»

Le monde du travail a les yeux braqués sur nous, à nous d'être à la hauteur.

Original anglais: M^{me} PITT (présidente de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales)

«Il faut être seul pour voyager vite. Il faut être plusieurs pour voyager loin.» C'est avec cette citation sur le voyage que nous avons ouvert nos débats, et c'est bel et bien un voyage que nous avons effectué ensemble, un voyage qui a commencé bien avant que nous nous soyons réunis et qui est appelé à se poursuivre bien après cette session de la Conférence.

Permettez-moi de prendre quelques instants pour remercier diverses personnes. Comme vous le savez, nos débats ont parfois été difficiles. Nos délibérations ont été longues. Mais cela tient à la complexité de la question que nous avons traitée.

Je souhaite tout d'abord remercier le Bureau pour s'être longuement préparé à ces travaux. Le Bureau travaille sur ce sujet depuis plusieurs années, et ce qu'il nous a offert est le fruit d'un dur labeur accompli par un grand nombre de personnes.

Mes remerciements les plus sincères s'adressent à M^{me} Greenfield, récemment nommée Directrice générale adjointe pour les politiques. Elle n'est est ici que depuis quelques semaines, mais elle a déjà clairement montré qu'elle était pour l'Organisation un atout très précieux. Elle nous a apporté son calme, son énergie et un soutien indéfectible.

Je remercie également M^{me} van Leur et les membres de son équipe, qui ont été à pied d'œuvre pour que nous puissions mener nos débats à bonne fin. Ce fut un véritable plaisir de travailler avec eux. Je remercie également tous ceux et toutes celles qui, en coulisses, n'ont pas ménagé leur peine pour produire les documents finals de notre commission; ils ont travaillé nuit et jour. Je m'adresse en particulier à M. Seligson, sans oublier bien sûr M. Hahn, qui m'a assistée en permanence pendant nos travaux et qui, connaissant toutes les règles du jeu, m'a été d'une aide inestimable.

Je remercie mes vice-présidents. Lorsque vous apprenez que vous allez diriger les travaux d'une commission à la Conférence internationale du Travail, vous réfléchissez au profil des personnes avec qui vous souhaiteriez collaborer et, bien sûr, vous aspirez à travailler avec des personnes expérimentées, compétentes et intelligentes. Comme vous avez pu le constater ce matin, j'ai eu la grande chance d'avoir à mes côtés deux personnes plus qu'abondamment pourvues de ces qualités, auxquelles s'ajoutent une grande générosité et une grande gentillesse. Je pense que la gentillesse passe trop souvent inaperçue alors qu'elle n'a pas de prix, en particulier dans l'environnement de travail d'une commission, et je suis convaincue que ce dont le monde a le plus grand besoin, c'est de davantage de gentillesse.

Cette gentillesse est aussi une qualité que j'apprécie chez M. Potter, personnalité familière de cette Organisation, puisqu'il participe aux sessions de la Conférence depuis trente-cinq ans. Trente-cinq ans d'expérience, n'est-ce pas fantastique? Et je dois dire que tout son savoir-faire et toute son expérience n'ont pas été de trop pour permettre à son groupe non seulement de se faire entendre, mais aussi de se faire comprendre. Il a été pour les employeurs un porte-parole exemplaire – je tiens à ce propos à remercier l'ensemble du groupe des employeurs, dont la contribution a été très importante. M. Potter est une personnalité marquante; c'est quelqu'un de déterminé, qui sait exactement ce qu'il veut, mais c'est aussi un parfait gentleman, d'une exquise courtoisie, avec qui il est extrêmement agréable de collaborer.

J'ai eu également le plaisir de travailler, pour la seconde année consécutive, avec la vice-présidente travailleuse, M^{me} Passchier. Ce ne sont pas les mots qui me manqueraient pour la qualifier, mais le premier qui me vient à l'esprit est «impressionnante». D'une grande vivacité d'esprit, elle a de formidables talents de dirigeante; elle est une avocate de choix pour son groupe. Je remercie le groupe des travailleurs; ils se sont montrés déterminés, enthousiastes et ont su admirablement défendre leurs points de vue.

Je remercie aussi les membres du comité de rédaction. Notre comité de rédaction comptait huit membres par groupe – employeurs, travailleurs et gouvernements – qui ont travaillé vendredi et samedi

jusqu'à une heure tardive. J'ai vraiment apprécié la qualité de leur travail.

La contribution des gouvernements a, elle aussi, été déterminante et a permis de faire avancer le débat de manière constructive. Je remercie à cette occasion les coordonnateurs régionaux dont les travaux ont ouvert la voie aux nôtres. Je tiens également à remercier mes collègues du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC) qui m'ont fait l'honneur de me confier la présidence de cette commission. Je remercie également mes collègues australiens pour leur soutien remarquable.

Les attentes étaient très fortes lorsque nous avons commencé nos travaux, mais elles étaient également très diverses, et je pense qu'une telle situation est révélatrice de l'essence même de l'OIT. Nous avons mené nos travaux sans jamais oublier que les deux fondements de l'Organisation sont le dialogue social et le consensus, et c'est ce qui a fait de notre travail une expérience fantastique et un véritable plaisir.

Permettez-moi de conclure, sans surprise, par une citation. J'ai beaucoup réfléchi à l'écrivain ou au poète célèbre que je pourrais citer pour donner une idée générale de cette commission, qui a véritablement été exceptionnelle. Finalement, j'ai opté pour les paroles d'un groupe rock, Rage against the machine: «Il faut bien commencer quelque part. Il faut bien commencer un jour ou l'autre. Quel meilleur lieu qu'ici? Quel meilleur moment que maintenant?»

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je déclare maintenant ouverte la discussion du rapport de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Original anglais: M. AGGARWAL (*gouvernement, Inde*)

Nous tenons à remercier la commission pour son rapport. Toutefois, l'Inde souhaite exprimer ses préoccupations quant à certaines des conclusions adoptées par la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment celles qui concernent l'inclusion de dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux, ainsi que celles qui ont trait à l'action future de l'OIT, sur le plan normatif, dans le domaine des chaînes d'approvisionnement mondiales. S'il n'est pas question pour nous de remettre en cause l'importance que nous attachons aux droits des travailleurs et à la protection de leurs intérêts tout au long des chaînes d'approvisionnement mondiales, nous sommes opposés à ce que des dispositions relatives au travail figurent dans les accords commerciaux à ce stade. L'ordre mondial actuel est marqué par l'asymétrie des avantages comparatifs et de la puissance économique. A moins qu'elle ne soit contrebalancée par une volonté tout aussi ferme d'assumer des responsabilités à la fois communes et différenciées, l'incorporation de dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux risque de constituer un obstacle au commerce pour la majorité des pays en développement, au détriment de leurs perspectives de développement. Nous estimons qu'il serait prématuré de conclure que les normes actuelles de l'OIT sont insuffisantes au regard de l'objectif visé en matière de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

S'il est vrai que nous vivons aujourd'hui dans un marché mondial interconnecté, nos réalités et nos situations nationales n'en demeurent pas moins très diverses. Nous estimons qu'il est nécessaire, en pre-

mier lieu, d'examiner les conclusions de cette Conférence en vue de renforcer les mécanismes existants, et non de définir un mandat de nature à engager une quelconque action normative. Nous tenons donc à exprimer ici nos réserves quant à certaines des conclusions, notamment celles figurant au point 16 h) ainsi qu'au paragraphe 25. Nous invitons instamment le BIT à tenir compte de nos préoccupations lorsqu'il établira un plan d'action à propos de cette question.

Original espagnol: M. DEL RÍO DONÉ (*travailleur, République dominicaine*)

Nous souhaiterions en premier lieu remercier M. Ryder, Directeur général du BIT, et le Conseil d'administration d'avoir inscrit cette question si importante à l'ordre du jour de cette grande Conférence. Nous remercions également, pour leur travail extraordinaire, la présidente de la commission et les vice-présidents. Ils ont vraiment réalisé un travail fabuleux pour diriger les débats et conduire aux conclusions auxquelles nous parvenons aujourd'hui.

Comme nous le savons tous, il y a, à l'échelle de la planète, à peu près 4 000 zones franches d'exportation, qui ne sont pas homogènes et dont les caractéristiques diffèrent. Ces zones franches se caractérisent généralement par des dérogations aux lois du travail et aux lois fiscales et par des restrictions aux activités des syndicats et à la négociation collective.

En République dominicaine, il existe plusieurs syndicats organisés, et nous avons également pu signer plusieurs conventions collectives dans un certain nombre de zones franches. Dans ces zones franches d'exportation, les longues journées de travail sont habituelles, comme nous le savons tous, avec des heures supplémentaires obligatoires. Il existe un système, appelé 4x4, qui oblige les travailleurs à travailler dix heures par jour, quatre jours d'affilée, ce qui a naturellement des conséquences pour leur santé.

Face à cela, les gouvernements doivent encourager activement le dialogue social et veiller à ce que toutes les entreprises respectent les principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que le droit à liberté syndicale et à la négociation collective, pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses, indépendamment de leur situation d'emploi.

Compte tenu du grand nombre de femmes, dans ces zones franches d'exportation, qui sont privées de mesures de protection de la maternité, victimes de discrimination, de harcèlement sexuel et d'autres manifestations de violence sur le lieu de travail, il est particulièrement important que les normes de l'Organisation internationale du Travail pertinentes, pour promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et dans les zones franches d'exportation, soient ratifiées et appliquées.

Les conclusions que nous adoptons aujourd'hui sont très importantes pour que l'OIT soit dotée d'un grand mandat consistant à éliminer ces déficits de travail décent dans les zones franches, et nous espérons que le travail sur les zones franches sera au cœur du programme d'action.

Permettez-moi de citer un guide illustre: «Heureux les artisans de paix, car ils verront le Royaume des Cieux.»

Original anglais: M. O'REILLY (*employeur, Nouvelle-Zélande*)

Je souhaite souscrire à ce rapport et aux déclarations formulées par les représentants des employeurs ce matin. Je tiens à remercier la présidente de la commission, le groupe des employeurs, dirigé de main de

maître par notre collègue, M. Potter, le groupe des travailleurs, les gouvernements qui se sont montrés mobilisés, ainsi que le personnel administratif du BIT qui n'a pas ménagé sa peine pour que nos débats puissent aboutir dans les temps.

Cela fait maintenant des années que le rôle des chaînes d'approvisionnement mondiales est débattu au sein de l'OIT. Ce texte contribuera utilement à cette réflexion et sera l'un des fondements de nos travaux à venir.

Afin que ces travaux soient couronnés de succès, le Bureau et les mandants devront tenir dûment compte des connaissances, de la sagesse, des idées et des perspectives des partenaires sociaux. Le Bureau devra axer son travail sur des recherches factuelles, en tenant compte de son mandat ainsi que des domaines de compétence et des rôles respectifs d'autres acteurs de la communauté internationale.

Nous parviendrons à de meilleurs résultats lorsque nous comprendrons que, du fait de leurs défaillances, les chaînes d'approvisionnement mondiales peuvent certes donner lieu à des déficits de travail décent, mais qu'elles peuvent être aussi, et sont souvent, une force positive dans le monde: elles permettent aux travailleurs et aux collectivités de sortir de la pauvreté en les reliant concrètement au reste du monde et en leur offrant ainsi des perspectives de croissance et d'autres possibilités.

Je soutiens l'approbation de ce rapport.

Original anglais: M. BETTE (gouvernement, Pays-Bas)

J'aimerais dire quelques mots de remerciement au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres.

Nos remerciements vont tout d'abord à M^{me} Casado García pour son rapport clair et concis à la plénière. Nous remercions également la présidente, M^{me} Pitt, dont l'attitude positive nous a stimulés et motivés pour avancer. Nos remerciements vont aussi aux vice-présidents, M^{me} Passchier et M. Potter. Ce fut un plaisir de travailler avec eux. Nous les remercions sincèrement de l'impulsion qu'ils ont su donner, en particulier à certains moments cruciaux de la discussion.

Nous aimerions également adresser un message de respect et de gratitude à tous les membres du Bureau qui ont travaillé très dur pour permettre à la commission d'achever ses travaux. Cela vaut tout particulièrement pour M^{me} van Leur et son équipe, dont les compétences, la disponibilité et le dévouement, avant et pendant cette Conférence, ont été essentiels pour notre travail de préparation et, selon nous, déterminants pour les résultats que nous avons obtenus. Nous nous réjouissons de poursuivre nos travaux sur la base de ces conclusions équilibrées.

M^{me} CUCINIELLO (travailleuse, Italie)

Les débats sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ont montré que celles-ci peuvent créer des obstacles à la croissance économique et à la réalisation du travail décent. Il est impératif de faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs comme la liberté syndicale et le droit de négociation collective. Le développement de relations de travail saines, la promotion, le renforcement et l'application des normes, y compris dans les zones franches d'exportation, restent la priorité. Il devient essentiel d'aborder l'expérience de la négociation collective de manière innovante afin d'affirmer une véritable égalité de droits qui aille dans le sens d'une plus grande intégration au-delà des divisions entre les formes de travail les mieux protégées et les

formes plus précaires. Pour représenter et pour protéger toutes les formes de contrat coexistant sur un même lieu de travail, les accords d'entreprises transnationaux, tels que les accords-cadres mondiaux qui incluent les fournisseurs, sont de précieux instruments.

Une approche tripartite réelle est indispensable pour harmoniser les lois et les pratiques afin d'assurer la cohérence des politiques nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les conclusions reconnaissent que l'OIT doit jouer un rôle important sur les questions en jeu, dans le cadre de son mandat, par ses activités de soutien, de formation, de conseil et de coopération technique. La quatrième révolution industrielle contribuerait à l'augmentation de la pauvreté. En effet, un nombre croissant de travailleurs sont recrutés via le réseau Internet. Il manque un cadre réglementaire pour régir la relation de travail, laquelle peut tout aussi bien exister à des milliers de kilomètres de l'employeur. Il devient stratégique d'identifier notre partenaire pour définir les protections pour ces travailleurs dans le cadre d'une approche inclusive afin d'éviter de créer une autre catégorie de travailleurs vulnérables au sein des chaînes d'approvisionnement numérisées. Nous sommes tous appelés à agir afin que la vision à l'horizon 2030 ne soit pas celle d'un nouveau Moyen Age. Nous pouvons, et devons, offrir un travail décent aux générations futures.

Original espagnol: M. LÓPEZ CARRILLO (employeur, Mexique)

Au nom des employeurs du Mexique, je souhaite dire que nous appuyons les conclusions de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Ces conclusions constituent pour l'OIT un cadre très utile pour que, de façon coordonnée, nous comptions à mieux comprendre les chaînes d'approvisionnement transfrontalières.

L'OIT ne doit pas nécessairement faire de nouvelles choses, mais elle peut améliorer ce qu'elle fait à de nombreux égards. Nous avons devant nous un des défis les plus colossaux auxquels notre Organisation a dû faire face ces derniers temps, et la façon dont ce thème a été abordé, dont il continuera à être traité, n'en est pas moins importante, car l'effort que nous venons de déployer montre combien cette question est problématique et complexe. Au vu des opinions diverses qui ont été exprimées par les différents secteurs tout au long de ce processus, il nous apparaît que cette question ne peut être traitée de façon uniforme et générale. Il faut prendre en compte les besoins particuliers de chaque secteur de l'économie et comprendre les dynamiques régionales, nationales et même locales au sein de chaque pays.

C'est un défi d'une grande complexité parce que les éventuels déficits de gouvernance vont être très différents d'un Etat à l'autre, et parce qu'il faut également faire face à la montagne normative et institutionnelle de chaque pays. On ne peut pas traiter les travailleurs d'une entreprise faisant partie d'une chaîne d'approvisionnement différemment de ceux qui n'ont rien à voir avec ce type d'organisation. C'est pour cela que, sur la base des informations fournies par les partenaires sociaux et avec le soutien de l'OIT, nous appuyerons le renforcement des niveaux de gouvernance des Etats pour que les lois soient respectées à tous les niveaux des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ainsi, nous pourrions contribuer de façon réelle, définitive et durable à la

réalisation du travail décent et inclusif pour tous les travailleurs et pas uniquement pour certains d'entre eux.

Original anglais: M. KOTEL (travailleur, Ghana)

Pour rester dans l'esprit de notre commission, où nous avons entendu un grand nombre de citations et de proverbes, permettez-moi de commencer par deux proverbes africains que l'on peut appliquer à notre travail. Le premier, du Ghana, dit que même le lion, roi de la forêt, se protège des mouches. Le second, de Gambie, dit que si votre seul outil est un marteau, tout ressemble à un clou.

Les chaînes d'approvisionnement mondiales, bien que complexes, diverses et morcelées, se sont multipliées dans des secteurs industriels très divers tels que le textile, l'habillement, le commerce du détail, la chaussure, l'automobile, l'agroalimentaire, la pêche et l'aquaculture, l'électronique, la construction, le tourisme, l'hôtellerie-restauration et l'horticulture.

Les conclusions que nous avons aujourd'hui sous les yeux reconnaissent aussi bien les contributions des chaînes d'approvisionnement mondiales que leurs déficits. Et ces déficits apparaissent clairement dans ma région, l'Afrique. Non seulement nous ne bénéficions pas suffisamment des avancées économiques et de la valeur créée, mais nous souffrons aussi de nombreux déficits de travail décent dans un grand nombre de secteurs et d'entreprises liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

Les déficits concernant les conditions de travail, pour ce qui est notamment de la santé et de la sécurité au travail, des salaires, des inégalités entre les expatriés et les nationaux, et du temps de travail, mais aussi de la liberté syndicale et de la négociation collective, sont particulièrement graves. L'informalité et les formes atypiques d'emploi sont monnaie courante. Le recours au travail des enfants et au travail forcé dans certaines chaînes d'approvisionnement mondiales est hélas très fréquent dans les maillons inférieurs de la chaîne. Il y a aussi des travailleurs migrants, des travailleurs domestiques et des travailleurs à domicile dans un grand nombre de chaînes d'approvisionnement mondiales, et ces travailleurs sont victimes de toutes sortes de discriminations et ont accès à une protection juridique limitée, voire inexistante. Parallèlement, certaines entreprises essaient de se soustraire à l'impôt ou de bénéficier d'exonérations fiscales, ce qui pèse lourdement sur les budgets de nombreux Etats africains qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour prendre à leur charge la protection sociale et l'inspection du travail.

Nous nous félicitons donc des conclusions auxquelles nous sommes parvenus après de longs débats. Ces conclusions reconnaissent les déficits de travail décent qui existent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales à tous les niveaux. Elles reconnaissent également le rôle important que les gouvernements doivent jouer, et prévoient des possibilités et des moyens divers pour remédier aux déficits de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Nous espérons que les gouvernements tiendront compte de ces conclusions et qu'ils mettront au point des plans d'action afin de s'attaquer à ces déficits de travail décent. Nous espérons également que les gouvernements des différentes régions coopéreront davantage afin de combler ces déficits, comme cela est proposé.

Pour finir, les conclusions reconnaissent le rôle important qui incombe à l'OIT. Notre commission a élaboré un vaste programme de travail qu'il faut mettre en œuvre de toute urgence. L'OIT doit jouer un rôle moteur dans les débats sur les chaînes d'approvisionnement mondiales au niveau international mais, par-dessus tout, l'Organisation doit jouer un rôle bien plus important dans nos pays pour nous aider – travailleurs, employeurs et gouvernements – à relever tous les défis que posent les chaînes d'approvisionnement mondiales. En formulant ces conclusions, l'OIT a démontré une nouvelle fois sa pertinence, et il nous faut maintenant mettre en œuvre ces conclusions, en passant du discours à l'action.

Original anglais: M. AHMED (employeur, Bangladesh)

Les employeurs du Bangladesh appuient pleinement les conclusions de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. A l'issue de deux semaines particulièrement intenses et des débats approfondis, les travaux de la commission ont abouti à un ensemble très complet de recommandations concernant les devoirs et les responsabilités des différentes parties prenantes.

J'aimerais revenir en particulier sur les points 16 j) et k), qui invitent les gouvernements à mettre en œuvre des mesures de soutien aux petites et moyennes entreprises afin d'accroître la productivité de ces entreprises et faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. La création d'un environnement propice aux entreprises, allant dans le sens des conclusions de 2007 pour la promotion d'entreprises durables nous paraît essentielle en la matière.

Les conclusions soulignent à juste titre l'impact positif des chaînes d'approvisionnement mondiales sur l'emploi. Venant moi-même d'un pays en développement qui connaît une croissance économique rapide et où de nombreuses personnes arrivent tous les ans sur le marché du travail, j'approuve pleinement l'accent qui est mis sur l'apport des chaînes d'approvisionnement transnationales à la croissance économique, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.

C'est la participation du Bangladesh au commerce international qui permet à de nombreuses personnes, notamment les femmes, d'accéder au marché du travail, et qui leur donne ainsi les moyens d'aspirer à une vie plus prospère. Dans ces conclusions, les partenaires sociaux sont invités à promouvoir ensemble le travail décent ainsi que les principes fondamentaux et les droits au travail. Les employeurs du Bangladesh et, plus largement, les employeurs de l'Asie du Sud ont la volonté d'agir dans ce sens.

Original espagnol: M. SALVADOR (travailleur, Philippines)

On dit que la région de l'Asie du Sud-Est sera le prochain miracle économique. On y observe néanmoins d'énormes déficits de travail décent, et ce sont précisément ces déficits de travail décent qui nous empêcheront de devenir un véritable miracle économique, c'est-à-dire un endroit où le travail sera suffisamment rémunéré pour que nous puissions subvenir à nos besoins et à ceux de nos familles, et financer l'éducation, la santé et la sécurité sociale. Les déficits de travail décent se caractérisent par de très bas niveaux de salaires, des problèmes de santé et de sécurité au travail et, le plus important de tout, par la précarité du travail, qui se traduit par des contrats de travail temporaires de courte durée pour des emplois qui sont en fait permanents. Dans les usines, la situation

est telle qu'on oblige les travailleuses à signer des contrats de courte durée pour éviter de les engager en tant que travailleuses régulières ou permanentes. Cette pratique est totalement illégale et immorale. Malheureusement, elle va souvent de pair avec le recours à des agences de placement qui servent à dissimuler la relation employeur-travailleur.

Dans une telle situation, les travailleuses ne sont pas traitées comme des employées de l'entreprise dans laquelle elles travaillent, mais comme des employées des agences de placement, en dépit du fait qu'elles travaillent bel et bien dans l'entreprise et qu'elles sont dirigées par les chefs de celle-ci.

Quand des pays qui ont ratifié les conventions de l'OIT sur la liberté syndicale et la négociation collective permettent et même appuient ces pratiques de travail précaire, ils violent ces conventions, qui sont pourtant fondamentales.

Les travailleuses en situation précaire ne peuvent pas s'affilier à un syndicat pour des raisons à la fois juridiques et pratiques. Si elles le font, elles perdent leur emploi au bout de cinq mois, à «l'échéance de leur contrat». Les conventions collectives contiennent également des dispositions qui précisent que seules les salariées régulières peuvent se syndiquer, ainsi que les lois qui prévoient que, pour faire partie d'un syndicat, il faut être un travailleur régulier. Pourtant, le travail précaire devient hélas la norme dans des pays comme l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines, etc., et cette évolution inquiétante est liée à l'expansion des chaînes d'approvisionnement mondiales. Le travail précaire est en effet une des caractéristiques des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui devraient en principe bénéficier aux pays en développement. Nos conclusions sont claires sur ce point. En outre, les chaînes d'approvisionnement mondiales ont causé des déficits de travail décent, et les entreprises ont profité de cette situation de déficit de travail décent, qui s'est traduite par du travail dangereux, des bas salaires et des temps de travail inhumains, tant dans les zones franches d'exportation qu'en dehors de celles-ci. Les chaînes d'approvisionnement mondiales ont souvent sapé les droits fondamentaux du travail.

Nous sommes très satisfaits des conclusions que nous venons d'adopter, car nous avons reconnu l'existence de ces déficits de travail décent et avons lancé un appel pour que des mesures soient prises de toute urgence. Les travailleurs et les travailleuses d'Asie ont grand espoir que l'OIT adopte des normes, des programmes et des mesures qui permettront de faire face aux déficits de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et qui y mettront fin.

Original anglais: M. FUNG (employeur, Indonésie)

Je suis heureux de prendre la parole au nom des employeurs de l'Indonésie et de l'Asie du Sud-Est. Permettez-moi de commencer par remercier les membres de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales pour le travail collectif qui a été fait sur ce document. Nous sommes heureux qu'un consensus ait pu être atteint ce jeudi, à deux heures du matin, après neuf jours de débats passionnés. Cela montre que l'OIT et les partenaires sociaux peuvent aboutir à des compromis réalisables.

Les chaînes d'approvisionnement mondiales sont un sujet extrêmement complexe. Elles contribuent largement à alimenter et à faire tourner l'économie d'un grand nombre de pays ainsi qu'à faire vivre les

entreprises et les travailleurs de ces pays, en particulier dans les pays en développement. Intégrer une chaîne d'approvisionnement, que ce soit pour l'approvisionnement en matières premières, la production de biens, la prestation de services ou l'innovation et la technologie, a un impact bien réel sur la croissance du PIB, l'entrepreneuriat, la création d'emplois et la durabilité des entreprises, et contribue à sortir les pays de la pauvreté ou de la stagnation. Il n'est pas rare que de nouveaux écosystèmes sectoriels voient le jour lorsqu'un pays entre dans une chaîne d'approvisionnement mondiale.

La création d'une chaîne d'approvisionnement mondiale va également s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de développement économique d'un pays ou d'une stratégie visant à améliorer la position concurrentielle d'une entreprise, ou ouvrir la voie à de meilleures conditions de vie. Il y a par exemple en Indonésie de nombreuses personnes vivant dans des villages et beaucoup de jeunes gens brillants qui pensent avoir des produits pouvant être exportés, mais qui n'ont pas accès à une chaîne d'approvisionnement mondiale. Cela est également le cas d'un pays comme l'Inde où l'informalité est élevée et qui, comme l'Indonésie, cherche également à gravir les échelons économiques pour le bien-être de sa population.

Faire partie d'une chaîne d'approvisionnement mondiale est, pour les entreprises, le moyen d'accéder au commerce international et, pour les travailleurs, le moyen de s'extraire de l'informalité. Des agences de placement et des bureaux de recrutement responsables et professionnels peuvent offrir aux entreprises des services de qualité et promouvoir le travail décent, tout en aidant dans le même temps les travailleurs à s'insérer dans le monde du travail formel. En réalité, il n'est pas rare que de nouveaux secteurs de services formels voient le jour grâce à la participation à une chaîne d'approvisionnement mondiale, car la croissance rapide augmente les ressources internes des entreprises et donne ainsi à de nouveaux entrepreneurs la possibilité de répondre à leurs besoins.

Il faut aborder cette question de manière plus globale et intégrée, et j'espère de tout cœur que les solutions aux problèmes qui se posent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ne seront pas envisagées de façon isolée par l'OIT ni considérées comme du seul domaine du travail car, pour un pays en phase de développement, le risque existe que ses entrepreneurs, ses entreprises et donc ses travailleurs soient écartés de la chaîne de développement mondiale.

Sachant que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises jouent un rôle important dans l'économie des pays en développement, nous espérons que l'OIT collaborera avec nous pour créer un environnement et des programmes qui contribueront au développement de chaînes d'approvisionnement mondiales saines et qui aideront les pays et les entreprises qui en sont encore à leurs balbutiements ou à une étape précoce de leur développement à se doter de normes plus élevées et à contribuer au travail décent par l'inclusion et non par l'exclusion. Nous nous réjouissons de continuer à travailler avec l'OIT et ses partenaires sociaux sur cette question importante. Ensemble nous pouvons faire bien plus.

M^{me} PINEAU (employeuse, France)

Je voudrais simplement remercier l'ensemble des membres de la Commission sur le travail décent dans

les chaînes d'approvisionnement mondiales pour le travail que nous avons effectué tous ensemble, tout au long de ces deux semaines intenses, longues et souvent passionnées. Je voudrais aussi remercier le Bureau pour son travail avant, pendant et, j'anticipe un peu, après la Conférence. Un mot particulier bien sûr pour notre porte-parole, M. Potter, dont le flegme et la détermination nous ont permis d'arriver où nous en sommes.

Où en sommes-nous précisément ?

Nous sommes au moment du cadrage des travaux de l'OIT sur ce sujet et, de notre point de vue, il était essentiel de prendre le temps de ce cadrage, parce que, si le sujet des chaînes d'approvisionnement mondiales est un sujet essentiel pour les entreprises que nous représentons et pour les travailleurs, il l'est également pour l'Organisation internationale du Travail elle-même, qui doit faire entendre sa voix dans la gouvernance mondiale sur ce sujet. Et faire entendre sa voix suppose d'avoir un message crédible à délivrer. Il me semble que la première étape de cet objectif est atteinte; nous avons une analyse équilibrée de l'impact des chaînes d'approvisionnement mondiales sur le développement et la création d'emplois et des problèmes générés, dans certaines circonstances, par l'intégration croissante de la production. Ce point est extrêmement important pour les employeurs, car nous ne pourrions pas formuler des recommandations efficaces si nous ne disposons pas d'une vision juste de la relation entre le commerce mondial et les conditions de travail. Nous avons une reconnaissance claire et cohérente du rôle des acteurs dans la gouvernance des chaînes d'approvisionnement mondiales, et nous avons surtout un cadre de travail ambitieux pour l'OIT pour poursuivre la réflexion, approfondir les connaissances, accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leurs politiques de vigilance sur le terrain et, enfin, proposer dans un cadre tripartite des pistes de régulation des limites que nous aurons alors identifiées.

Nous appuyons donc l'adoption et la mise en œuvre des conclusions qui sont, de notre point de vue, une bonne base de travail pour que l'OIT et ses mandants fassent entendre leur voix.

Original anglais: M. SALEHIN (*gouvernement, Bangladesh*)

J'ai demandé la parole pour deux raisons. Premièrement, afin de remercier la commission pour les efforts intenses qu'elle a déployés et la féliciter d'avoir travaillé dur jusqu'à tard dans la nuit. Deuxièmement, pour dire que je partage les préoccupations exprimées par notre éminent collègue de l'Inde. Nous pensons, nous aussi, qu'il est nécessaire d'examiner et de renforcer les mécanismes existants, et de se pencher sur les autres préoccupations exprimées par l'Inde.

Original espagnol: M. ECHAVARRÍA (*employeur, Colombie*)

Je m'associe à la déclaration de notre vice-président, M. Potter, et aux autres déclarations faites par les représentants du groupe des employeurs.

Je souhaitais prendre la parole au sujet du paragraphe 25 des conclusions. Il y est indiqué que les normes actuelles de l'OIT ne sont peut-être pas adaptées à l'objectif de la réalisation du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Or une analyse de ces instruments est justement en cours dans le cadre du mécanisme d'examen des normes, et il me semble donc judicieux que le Conseil d'administration envisage la possibilité de transmettre cette question à ce mécanisme.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons à présent procéder à l'approbation du rapport de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, paragraphes 1 à 605, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 14-2, et son annexe.

Nous vous proposons d'adopter le texte dans son intégralité, sous réserve des éventuelles corrections que vous souhaiterez faire apporter.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte le rapport de la commission?

(Le rapport – paragraphes 1 à 605 et son annexe – est approuvé.)

**CONCLUSIONS CONCERNANT
LE TRAVAIL DÉCENT DANS LES CHAÎNES
D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES: ADOPTION**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons à présent procéder à l'adoption, partie par partie, des conclusions concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, contenues dans le *Compte rendu provisoire*, n° 14-1.

(Les conclusions – paragraphes 1 à 25 – sont adoptées, partie par partie.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte ces conclusions dans leur intégralité?

(Les conclusions sont adoptées dans leur intégralité.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT
LE TRAVAIL DÉCENT DANS LES CHAÎNES
D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES: ADOPTION**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous passons à présent à l'adoption de la résolution proposée concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 14-1.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous arrivons ainsi au terme de la discussion du rapport de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les travaux de cette commission ont été de grande qualité et, au nom du Bureau, je tiens à féliciter tous ceux qui y ont participé. Je souhaite également remercier les membres du secrétariat, qui ont contribué à ce que tout se déroule sans contretemps.

(M. Echavarría prend place au fauteuil présidentiel.)

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SUR L'EMPLOI ET LE TRAVAIL DÉCENT
POUR LA TRANSITION VERS LA PAIX: PRÉSENTATION,
DISCUSSION ET APPROBATION**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous passons à la présentation, discussion et approbation du rapport de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix au terme de la première discussion concernant la révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944. Ce rapport, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 15-2, n'est disponible que sous forme électronique; il est donc disponible sur le site de la Conférence.

Je vous rappelle que le texte du rapport a été approuvé par le bureau de la commission afin d'éviter de convoquer une séance plénière de la commission à cette fin.

J'invite maintenant les membres du bureau de la commission à rejoindre la tribune. Il s'agit de M^{me} Kodra, présidente de la commission, M^{me} Sephomolo, vice-présidente employeuse, M. Guiro, vice-président travailleur, et M. Montague, rapporteur.

Je donne maintenant la parole au rapporteur de la commission, M. Montague, afin qu'il présente le rapport.

Original anglais: M. MONTAGUE (*rapporteur de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix*)

Je souhaiterais commencer mon intervention avec un proverbe maori qui, selon moi, reflète bien l'esprit de notre commission. Il s'agit d'une question et de sa réponse. La question est: «Quelle est la chose la plus importante au monde?» Réponse: «Ce sont les gens et rien que les gens.»

Dans les situations de crise découlant de conflits ou de catastrophes, des vies sont perdues, des moyens de subsistance sont détruits, des entreprises doivent interrompre leurs activités, des lieux de travail sont endommagés, des millions d'emplois disparaissent. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies, 100 millions de personnes ont sollicité une aide humanitaire au cours de chacune de ces trois dernières années et le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire aura doublé entre 1990 et 2025.

J'ai l'honneur et le privilège de présenter à la Conférence le rapport de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix ainsi que les conclusions proposées et le projet de résolution qui les accompagne. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous donner un bref aperçu des travaux de notre commission.

Je commencerai par rappeler que, dans le cadre de la procédure normative de double discussion, la commission était chargée de procéder à la première discussion concernant la révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, en vue de l'élaboration d'une recommandation sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience. Elle s'est concentrée sur le mandat de l'OIT, c'est-à-dire sur la composante «marché du travail» de la réponse aux crises, à un moment où la communauté internationale s'inquiète de la multiplication des situations de fragilité et de crise et où se dégage un consensus sur la nécessité et les moyens

de remédier à ces situations, de rétablir la stabilité et de prévenir l'instabilité. Ce mandat est fermement ancré dans les principes constitutionnels et fondateurs de l'OIT, qui consacrent le rôle de la justice sociale dans la promotion de la paix.

Les travaux de la commission ont commencé le 30 mai et se sont achevés le 8 juin. Nous nous sommes réunis 19 fois en plénière, dont 4 séances de nuit, en la présence de 119 membres gouvernementaux, 196 membres employeurs et 175 membres travailleurs, ce qui représente une forte participation. Plusieurs organisations internationales gouvernementales et 40 organisations internationales non gouvernementales se sont inscrites à la commission. Le comité de rédaction de la commission, qui s'est réuni à quatre reprises, a assuré la concordance des versions française et anglaise, qui sont les deux versions authentiques. Je tiens à remercier les membres du comité pour leur remarquable travail.

Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité et l'opportunité de la révision de la recommandation n° 71, qui reste pour l'instant le seul cadre normatif sur la dimension «emploi» de la transition vers la paix, et sur la nécessité d'actualiser les orientations utiles et pertinentes qu'elle contient. Depuis l'adoption, en 1944, de la recommandation n° 71, la nature des conflits et les contextes dans lesquels ils surviennent ont considérablement changé, et les réponses de la communauté internationale ont évolué en conséquence. L'expérience pratique acquise dans le cadre de ces réponses, synthétisée dans les rapports soumis par le Bureau à la commission et dans les interventions des membres de la commission, ainsi que les liens établis avec un ensemble d'instruments internationaux qui traitent des volets «humanitaire» et «développement» des réponses aux crises ont constitué la toile de fond de nos délibérations.

Nous avons décidé d'élargir la portée de la recommandation afin qu'elle englobe les conflits armés internationaux et non internationaux ainsi que les interventions face aux catastrophes, compte tenu des points communs qu'ils présentent en termes d'impact sur le marché du travail et de mesures à prendre. Nous nous sommes en outre mis d'accord sur la nécessité de ne pas faire porter les orientations uniquement sur le redressement et la reconstruction, mais aussi sur la prévention, la préparation et la résilience. De l'avis général, bien que l'emploi et les moyens de subsistance revêtent une importance vitale en situation de crise, il est tout aussi important de tenir compte d'autres éléments fondamentaux de l'Agenda du travail décent, à savoir les droits, la protection sociale et le dialogue social. Nous sommes également tombés d'accord sur le fait que cette actualisation des recommandations concernant le volet «emploi et travail décent» de la réponse aux crises revêt, certes, une importance de plus en plus stratégique, mais touche à des questions complexes qui se situent au croisement du développement, de l'humanitaire et de la consolidation de la paix tant au niveau national qu'au niveau international. C'est dans ce contexte que plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies se sont exprimées devant la commission pour rappeler l'importance stratégique de l'emploi et des moyens de subsistance dans les réponses aux crises et réaffirmer qu'elles entendaient continuer à coopérer avec le Bureau lors des prochaines étapes de la phase préparatoire.

Nous nous sommes entendus sur les principes directeurs qui doivent régir les réponses aux crises ainsi que sur les approches stratégiques à adopter au

cours des diverses étapes. Les conclusions proposées donnent aux Etats Membres des orientations précises sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la création d'emplois décents et de revenus pour les hommes et les femmes. Elles soulignent la nécessité de créer, ou de rétablir, des conditions propices à des entreprises durables, de faire le nécessaire pour que les entreprises puissent poursuivre leurs activités et de mettre en œuvre des politiques actives du marché du travail ciblant les groupes défavorisés et marginalisés et les populations fragilisées par une crise. Enfin, elles contiennent des orientations sur la promotion des droits, la lutte contre la discrimination et la promotion des principes et droits fondamentaux au travail.

La discussion a aussi mis en lumière l'importance de l'éducation, de la formation professionnelle et des services d'orientation professionnelle dans les réponses aux crises, et les délégués ont réaffirmé à ce propos le principe de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aussi entre les filles et les garçons. Rappelant l'importance de la protection sociale dans ce contexte, les délégués ont souligné la nécessité d'assurer une sécurité minimum de revenu à ceux que les crises ont privé de leur emploi ou de leurs moyens de subsistance et de mettre ou de maintenir en place des socles de protection sociale pour prévenir les situations de crise, permettre le redressement et renforcer la résilience.

Les participants n'ont cessé de rappeler, tout au long du débat, l'importance que revêt le dialogue social pour favoriser la réconciliation, la stabilité économique et sociale, le redressement et la résilience. La création, la reconstitution ou le renforcement des organisations de travailleurs et d'employeurs jouent à cet égard un rôle déterminant, mais une étroite coopération avec les organisations de la société civile est tout aussi souhaitable. Une grande importance a également été accordée au cours du débat aux mesures de prévention, d'atténuation et de préparation, notamment dans les pays dans lesquels le risque de conflit ou de catastrophe peut être prévu. Reconnaisant l'importance d'une coopération internationale coordonnée pour la préparation et la réponse aux crises, les délégués ont rappelé qu'il était important à cet égard de mettre à profit les dispositifs bilatéraux et multilatéraux ainsi que les institutions et mécanismes existants et de les renforcer. Un consensus a pu être établi sur tous les thèmes que je viens de mentionner, et cela ressort des conclusions proposées.

Le débat sur les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les rapatriés a donné lieu à quelques controverses, dans un contexte marqué par un accroissement des flux de réfugiés, qui est passablement problématique pour un certain nombre de pays.

La commission a décidé de mettre entre crochets la partie consacrée aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux rapatriés en attendant, d'une part, les conclusions de la réunion technique tripartite qui aura lieu au BIT le mois prochain et qui sera consacrée aux principes directeurs concernant l'accès au marché du travail des réfugiés et des personnes déplacées et, d'autre part, dans la mesure du possible, les résultats d'autres réunions telles que la session de septembre 2016 de l'Assemblée générale des Nations Unies. La commission a décidé de reprendre l'examen de cette partie entre crochets en 2017. Le Bureau a été prié d'élaborer entre temps des propositions complémentaires avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies

et de les soumettre à l'attention des Membres dans le rapport brun.

La commission a essayé de s'acquitter au mieux de la tâche qui lui a été confiée. Naturellement, compte tenu de l'éventail et de la complexité des questions traitées, nous ne sommes pas parvenus à nous entendre sur tous les aspects. Nous n'avons cependant jamais reculé devant la difficulté, cherchant toujours à dégager une vision commune, dans l'esprit du tripartisme. L'apport des membres gouvernementaux nous a permis de bien comprendre les réalités nationales.

Je remercie tous les membres de la commission pour leur engagement et leur participation constructive, qui témoignent d'un véritable esprit de dialogue social et de consensus. En résumé, notre commission a accompli sa mission, qui était de procéder à une première discussion sur l'actualisation de la recommandation n° 71, et a ainsi préparé la voie à la deuxième, et finale, série de délibérations. Notre commission est intimement convaincue que les orientations qui se dégageront au terme de cette procédure de double discussion seront du plus haut intérêt non seulement pour les mandants tripartites de l'OIT, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble.

Je tiens à remercier notre présidente, M^{me} Kodra, représentante du gouvernement de l'Albanie, qui a habilement dirigé les travaux de notre commission et nous a ainsi permis de les achever dans les délais. Et je remercie très chaleureusement nos deux vice-présidents, M^{me} Sephomolo pour les employeurs et M. Guiro pour les travailleurs, qui ont expliqué leur point de vue avec conviction et autorité, sans jamais perdre de vue l'objectif visé et les résultats attendus.

Je tiens à mentionner l'énorme travail accompli par le Bureau et la qualité des différents rapports sur lesquels nous nous sommes appuyés. La compétence et le dévouement du secrétariat ont été de précieux atouts pour nos travaux.

J'aimerais remercier le représentant du Secrétaire général, M. Hougbo, la représentante adjointe du Secrétaire général, M^{me} Berar Awad, et le personnel du secrétariat. Je suis particulièrement reconnaissant à M^{me} Berar Awad du soutien sans faille qu'elle nous a apporté. Je tiens également à remercier les experts, qui ont répondu aux questions techniques complexes de la commission et dont l'appui a grandement facilité nos travaux. Grâce au professionnalisme des membres du secrétariat chargés de la production et de la traduction du rapport, le projet de rapport soumis à votre examen constitue une synthèse fidèle des délibérations de notre commission.

J'ai maintenant l'honneur de soumettre pour approbation à la Conférence internationale du Travail le rapport de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix. Ce rapport se compose de trois parties. La première contient les déclarations liminaires dans lesquelles les membres employeurs et travailleurs, les représentants des groupes gouvernementaux régionaux et des divers gouvernements ainsi que les représentants de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies ont exposé leur point de vue sur les conclusions proposées. La deuxième partie contient un résumé de la discussion consacrée aux 369 amendements et multiples sous-amendements présentés par de nombreux délégués. Enfin, la troisième partie contient les déclarations finales dans lesquelles les participants ont salué l'esprit de dialogue qui a prévalu pendant les

délibérations et permis de formuler les conclusions proposées.

Je soumetts à votre attention ces conclusions proposées et le projet de résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la session de 2017 de la Conférence internationale du Travail de la deuxième discussion sur la question de l'emploi et du travail décent au service de la paix et de la résilience, en vue de l'adoption d'une recommandation.

Original anglais: M^{me} SEPHOMOLO (vice-présidente employeuse de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix)

Au nom du groupe des employeurs, c'est pour moi un grand plaisir et un privilège que de prendre la parole au cours de la présentation officielle du rapport et des conclusions de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix. Je saisis cette occasion pour féliciter M^{me} Oliphant de son élection à l'unanimité à la présidence de la présente session.

Mes félicitations vont également aux Vice-présidents qui ont remarquablement guidé les travaux de la Conférence. Je remercie enfin tous les membres de la commission, notamment les membres de son bureau, et en particulier M^{me} Kodra, qui a dirigé nos débats sans se départir de son calme et de son efficacité, même dans les moments difficiles.

À la session de mars 2014, le Conseil d'administration a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la 105^e session de la Conférence la question intitulée: Le travail décent au service de la paix, de la sécurité et de la résilience aux catastrophes: Révision de la recommandation (n^o 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, en vue de l'adoption d'une recommandation. Le Conseil d'administration a jugé qu'il était important de tirer parti de l'expérience de l'OIT concernant le rôle crucial de l'emploi et du travail décent dans les situations de crise découlant de conflits ou de catastrophes. La Politique des Nations Unies pour la création d'emplois, de revenus et la réintégration dans les situations post-conflit, adoptée en 2009, souligne le rôle que joue l'emploi dans le retour à la paix, le relèvement, la reconstruction et la résilience.

L'une des questions les plus délicates auxquelles la commission était confrontée était de savoir si certains des thèmes abordés relèvent ou non du mandat de l'OIT, puisque, en effet, nous examinons la convergence entre l'aide humanitaire, la consolidation de la paix et le développement. Il est important de rappeler que notre Organisation a été créée afin de remédier aux causes de la première guerre mondiale et que la recommandation n^o 71 a été adoptée alors que la seconde guerre mondiale touchait à sa fin.

Comme l'indique le document susmentionné sur la politique des Nations Unies, «Pour reconstruire une société en ruine, il faut bien plus que des briques et du mortier. Très souvent, le plus dur est de redonner aux personnes des perspectives, de la dignité et de l'espoir. L'emploi et la création de revenus sont des éléments essentiels et la solution dans les situations post-conflit. Pour la communauté dans son ensemble comme pour les individus, la création d'emplois et de revenus réguliers peut être un facteur de survie et de relèvement.» C'est également le moyen de procurer des dividendes de la paix aux jeunes, aux ex-combattants et aux rapatriés.

Notre Organisation a acquis beaucoup d'expérience dans la coopération pour le développement fournie aux Etats fragiles. D'après le groupe de pays

fragiles et en conflit, le G7+, plus de 1,5 milliard de personnes vivent dans des Etats fragiles, ce qui donne une idée de l'énormité de la tâche pour la communauté internationale. Le G7+ indique aussi que les Etats les plus fragiles ont un énorme potentiel puisqu'ils sont riches en ressources. Il en résulte que la communauté internationale ne peut se permettre de rester là à ne rien faire et regarder les pays se désintégré. Consolider la paix et promouvoir le redressement et la reconstruction ne sont pas seulement bénéfiques pour les pays affectés, mais aussi pour l'ensemble de la communauté.

Au cours des discussions, le groupe des employeurs a considéré que le secteur privé est créateur d'emplois et de richesses, et que le BIT devrait, dans sa réponse, s'attacher à favoriser un environnement propice à la création et au développement d'entreprises durables. C'est pourquoi notre groupe a demandé que l'on fasse référence, aussi bien dans le préambule que dans le dispositif, aux conclusions concernant la promotion d'entreprises durables, adoptées par la Conférence en 2007. Il a aussi défendu un amendement important visant à ajouter dans l'annexe ce document de référence essentiel pour la mise en œuvre de la recommandation.

Pour nous, un environnement propice signifie des conditions macroéconomiques stables qui facilitent l'accès au financement, notamment pour les micro, petites et moyennes entreprises, la stabilité politique, la productivité économique, la reconstruction des infrastructures – routes, voies ferrées, eau, assainissement –, par le biais d'emplois créés en situation d'urgence ou de partenariats conclus avec des organismes donateurs. Créer un environnement propice, c'est aussi réduire les obstacles que dresse la bureaucratie, lutter contre la corruption et les pratiques qui fleurissent en temps de guerre, veiller à la cohérence des politiques en matière de finances, d'investissement, de commerce et d'économie, attirer les investissements dans les secteurs riches en emplois comme l'agriculture, placer le pays dans l'économie mondiale en fonction de ses avantages compétitifs, tels que les ressources naturelles, un certain nombre d'Etats fragiles étant bien dotés en la matière, promouvoir l'éducation et la formation, appuyer la transition entre l'école et le monde du travail, promouvoir des mesures pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, aider les jeunes au chômage et les ex-combattants à se réinsérer en trouvant des emplois rémunérés, favoriser un environnement propice aux investissements internes et étrangers, promouvoir l'esprit d'entreprise et l'accès aux marchés et aux technologies, rétablir l'état de droit, éliminer les pratiques illégales et la corruption, appliquer à nouveau la déontologie dans les entreprises, assurer la transparence du système réglementaire, reconstruire les institutions, réadapter les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés et les rapatriés, renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs, qui sont des piliers des institutions du marché du travail.

Le groupe des employeurs considère que la partie III des conclusions proposées: Approches stratégiques et la partie V: Création d'emplois sont des aspects essentiels de la réponse de l'OIT aux situations de crise. La partie VI: Education et formation et orientation professionnelles est très utile pour assurer que le système éducatif n'est pas interrompu ou qu'il est rétabli dès que possible. Les employeurs doivent être qualifiés pour développer des entreprises, et il

faut donc veiller à ce que les enfants reçoivent l'éducation et la formation nécessaires.

Alors que nous nous dirigeons vers la deuxième discussion, le groupe des employeurs regrette qu'un certain nombre de questions restent en suspens et qu'il ait fallu les mettre entre crochets. La plus importante concerne les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les rapatriés. Cette question d'une actualité brûlante requiert une attention urgente. Nous espérons que la réunion technique tripartite qui se tiendra bientôt donnera des orientations au BIT quant à la façon de traiter ces questions. Nous invitons par ailleurs l'OIT à collaborer avec d'autres institutions des Nations Unies pour forger un consensus sur certaines de ces questions fort délicates. Nous exhortons aussi les gouvernements à trouver un accord en la matière de façon pragmatique.

Je voudrais saisir cette occasion pour faire état de ma profonde gratitude au Bureau et aux membres de la commission, ainsi qu'au groupe des employeurs pour son soutien. Je remercie mes conseillers et le secrétaire du groupe, M. Muia, de son appui inlassable tout au long de nos travaux, ainsi que MM. González et Sanzouango du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP).

M. GUIRO (*vice-président travailleur de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix*)

Pendant les deux dernières semaines, notre commission a débattu sur comment soutenir les gouvernements et les partenaires sociaux avec un cadre approprié pour renforcer la résilience de nos pays et de nos sociétés, de nos peuples qui émergent de situations de conflits et de catastrophes. Nous avons longuement analysé le cadre international et national de régulation de l'impact des situations de crise sur le marché du travail et le droit du travail. Les deux rapports du Bureau, le rapport blanc et le rapport jaune, ont fourni une base solide et complète à nos discussions. Le groupe des travailleurs s'est bien sûr centré sur le thème du redressement par l'emploi tout en promouvant le travail décent et la justice sociale comme moteurs de la cohésion sociale et de la prévention des conflits. Le groupe des travailleurs demeure fortement convaincu quant au mandat de l'OIT envers la paix et la justice sociale. Nous avons tous ici le droit d'être fiers de notre contribution, dans le cadre de l'OIT, au retour à la paix et à la démocratie.

Ainsi, après plus de vingt ans de travail acharné au Myanmar, c'est ici à Genève lors de la Conférence internationale du Travail en 2012 que la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Aung San Suu Kyi, est venue prononcer son premier discours en dehors de l'Asie. Il reste bien sûr beaucoup à faire au Myanmar. Il y a encore beaucoup de problèmes à régler, nous le savons, mais nous savons aussi que c'est possible.

Plus récemment, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) a joué un rôle essentiel en mobilisant et en négociant au moment de la transition en Tunisie, rôle récompensé par le prix Nobel de la paix. Les organisations syndicales ont été les moteurs de la rédaction d'une Constitution tunisienne qui protège les principes fondamentaux comme la séparation des pouvoirs, l'indépendance du système judiciaire, la liberté syndicale et les droits d'organisation et de grève. Les réussites de l'UGTT viennent s'ajouter à la grande tradition syndicale et militante pour la démocratie et l'état de droit.

La recommandation n° 71 reste aujourd'hui le seul instrument normatif dans le système international à offrir des réponses en matière de sortie de situation de crise par la création d'emplois et le travail; le nouvel instrument pour le redressement suite aux conflits et aux catastrophes basé sur les droits est, à notre avis, éminemment important et doit maintenir la même valeur normative.

Le sujet de notre débat a touché à plusieurs thèmes de politiques interconnectés, y compris le maintien de la paix, les réponses humanitaires ainsi que l'aide au développement. Cependant, il s'agit aussi et surtout du mandat particulier de l'OIT d'établir des règles basées sur les droits et le dialogue social pour gérer les conséquences de ces thèmes sur le marché du travail. Nous parlons d'un tiers de la population du monde, c'est-à-dire 1,5 milliard de travailleuses et de travailleurs et leurs familles vivant des situations de conflit et de catastrophe dans des Etats fragilisés. Le nombre de personnes déplacées de force incluant les réfugiés ainsi que les rapatriés est le plus élevé depuis la seconde guerre mondiale.

A tout cela, il faut ajouter des inégalités croissantes en matière de droits et les attaques contre les principes d'équité et de démocratie, sans même parler des nouveaux défis posés par le réchauffement climatique et la dégradation de l'environnement. Les dépenses militaires représentent toujours près de 1 800 milliards de dollars E.-U., soit 2,3 pour cent du PIB mondial. Les coûts humains et économiques des conflits armés en Syrie, en Iraq et en Afrique sont incalculables. La perte économique imputable aux catastrophes entre 2005 et 2014 s'élève au total à plus de 1 300 milliards de dollars E.-U. et affecte de manière disproportionnée les femmes, les enfants, les groupes vulnérables. Les dépenses consacrées à la prévention et à l'anticipation des risques s'élèvent cependant à moins de 1 pour cent de ces montants.

Il est évident que la transition vers la sortie de crise est une question délicate pour les gouvernements, une question difficile pour la communauté internationale comme pour les partenaires sociaux. Nous savons donc que les discussions refléteraient ces tensions. C'est pourquoi le Conseil d'administration avait sagement prévu une discussion sur deux ans. La difficulté de la tâche rend l'objectif visé dans le cadre du mandat de l'OIT d'autant plus important et justifié pour nous.

Le groupe des travailleurs est dans l'ensemble satisfait des résultats de ces premières discussions. La commission a adopté un langage plus cohérent sur un certain nombre de points, comme l'accès au plein emploi productif et librement consenti ainsi que le travail décent. Nous avons aussi des références à divers instruments sur la protection sociale, l'économie informelle, les entreprises multinationales ainsi que des mesures renforçant la résilience en encourageant la transition juste vers des économies durables et reconnaissant l'importance d'une diligence raisonnable en matière de droits des travailleuses et des travailleurs par les entreprises. Bien sûr, la définition de «groupe vulnérable» ainsi que tout le chapitre sur les réfugiés, les personnes déplacées, les rapatriés devront faire l'objet de discussions sérieuses lors de la préparation des discussions de l'année prochaine. Par la même occasion, nous voulons vous dire que nous regrettons que les droits des travailleurs bénévoles et des migrants n'aient pas été inclus, mais, pour nous, c'est partie remise.

J'ai déjà remercié la présidente de notre commission ainsi que l'ensemble des vice-présidents et des membres du bureau.

Je voudrais réitérer, ici, ces remerciements à la présidente de notre commission, M^{me} Kodra, à la vice-présidente employeuse, M^{me} Sephomolo, au représentant du Secrétaire général, notre frère, M. Hougbo, et à M^{me} Berar Awad, représentante adjointe du Secrétaire général. Je voudrais donc, au nom des travailleurs, vous dire merci. Merci à M^{me} Sephomolo pour sa collaboration très positive. Il sera important de bien se préparer, à notre avis, si nous voulons pouvoir dire à nos enfants et petits-enfants que, quand nous avons eu l'opportunité de faire quelque chose d'important, nous n'avons pas laissé passer notre chance et nous l'avons saisie.

Original anglais: M^{me} KODRA (présidente de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix)

J'ai l'honneur, en ma qualité de présidente de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix, de vous présenter un certain nombre d'observations à propos des travaux de notre commission. Permettez-moi de mettre en lumière quelques points en complément de l'excellent compte rendu qui vous a été présenté par le rapporteur, M. Montague, ainsi que par les deux vice-présidents, M^{me} Sephomolo et M. Guiro.

Notre commission a durement travaillé pendant 19 séances, y compris 4 séances de nuit, menant à bien sa mission qui était d'examiner et d'adopter un ensemble de conclusions proposées. Les neuf journées de travail de la commission ont été extrêmement productives, parfois difficiles, il faut en convenir, mais toujours enrichissantes. Je les résumerai en disant que les délibérations de notre commission constituent une preuve éloquente de la puissance du tripartisme lorsqu'il fonctionne de manière optimale.

Je tiens à signaler en particulier que, si la commission a pu atteindre son objectif, c'est grâce au soutien, à la coopération et au rôle mobilisateur des vice-présidents, M^{me} Sephomolo et M. Guiro. Tous deux, dans leurs remarques finales, ont évoqué mercredi la volonté commune de parvenir à un consensus et l'esprit de compromis qui ont prévalu au sein de la commission.

Je souhaite remercier tous les délégués gouvernementaux qui ont participé activement à nos débats, avec passion et détermination et qui, en dépit de quelques divergences sur certains points, ont coopéré pour trouver des solutions constructives.

Je remercie et félicite tous les membres de la commission de leur engagement au cours de cette première étape de l'examen mené en vue de l'élaboration d'une recommandation pertinente et stratégique, portant sur une problématique d'actualité exigeante qui se situe au croisement des initiatives prises aux niveaux international et national dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix.

L'emploi et le travail décent ont un rôle essentiel à jouer, tant dans la prévention des situations de crise découlant de conflits et de catastrophes que dans l'organisation de la phase de transition qui doit mener à la paix, au redressement et à la résilience. L'examen de cette question complexe aux multiples facettes a naturellement donné lieu à des débats aussi animés que fructueux pendant toute la durée de nos travaux.

Je tiens à remercier le Bureau, notamment l'équipe du secrétariat, le représentant du Secrétaire général, M. Hougbo, ainsi que la représentante adjointe du

Secrétaire général, M^{me} Berar Awad, pour leurs travaux préparatoires et les explications techniques qu'ils nous ont fournies, d'une irréprochable qualité compte tenu de l'ampleur et de la complexité du sujet. Je remercie également l'équipe des coordonnateurs, notamment M^{me} Pal, qui m'a guidée pendant l'examen des amendements et des diverses strates de sous-amendements. Je tiens à remercier aussi tous les membres du secrétariat qui, dans le calme et la bonne humeur, ont apporté à la commission le soutien qui lui a permis de progresser sans accroc dans ses travaux avec une efficacité optimale.

En toute modestie, j'estime que nous nous sommes parfaitement acquittés de la mission que la Conférence avait confiée à notre commission. Les conclusions proposées et les délibérations de notre commission seront des points de repère précieux pour le Bureau lorsqu'il entreprendra de rédiger le texte du projet de recommandation, qui nous sera communiqué le mois prochain pour consultation. J'ai déjà informé tous les délégués de notre commission qu'ils doivent saisir la possibilité qui leur est ainsi offerte de contribuer à renforcer l'instrument proposé, que la commission devrait examiner lors de la prochaine session de la Conférence.

Je suis donc très honorée de vous présenter pour approbation le résultat des délibérations de notre commission.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je déclare maintenant ouverte la discussion du rapport de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix.

Original anglais: M. MUSHAYAVANHU (gouvernement, Zimbabwe)

J'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole au nom du groupe de l'Afrique sur la question de l'ordre du jour concernant l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix. Le groupe de l'Afrique remercie la présidente ainsi que le bureau de la commission de la façon diligente dont les travaux ont été menés. Il remercie de même tous les membres de la commission, notamment les partenaires sociaux qui, tout au long des débats, ont compris comment les questions qui étaient examinées s'inscrivaient dans les réalités de l'Afrique. Ils ont fait preuve de souplesse à l'heure de débattre de la partie X des conclusions proposées sur les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les rapatriés.

Les réfugiés et autres catégories de personnes que j'ai mentionnées sont couverts par la convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Le groupe de l'Afrique réitère son soutien aux principes consacrés par cette convention, ainsi qu'à la convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969).

Compte tenu de ces deux instruments, des réalités africaines et de la révision de la recommandation n° 71 de l'OIT, le groupe de l'Afrique souhaite que les remarques suivantes soient consignées dans le compte rendu.

Premièrement, le chômage reste dangereusement élevé dans les pays d'Afrique qui accueillent un grand nombre de réfugiés. L'assimilation des réfugiés sur le marché du travail de ces pays, assimilation qu'il est envisagé de promouvoir, aura une incidence notable sur leur économie, sans parler des collectifs, déjà surchargés, qui les accueillent.

Deuxièmement, l'accès au marché du travail pour les réfugiés doit s'inscrire dans une perspective plus large associant des mesures se renforçant mutuellement pour alléger la pression exercée sur les pays hôtes, telles que réinstallation, aide au rapatriement volontaire par le biais de projets de réintégration, et des voies diversifiées d'admission dans des pays tiers, couplées à des mécanismes prévisibles de financement du développement et de l'action humanitaire dans le monde.

Troisièmement, le partage du fardeau et des responsabilités ainsi que la solidarité internationale sont les principes qui inspirent le débat général sur les mesures mutuellement inclusives visant à renforcer la protection internationale des réfugiés afin de trouver une solution durable à cette problématique.

Quatrièmement, la discussion sur la question des réfugiés et le marché du travail dans le cadre de la révision de la recommandation n° 71 devrait tenir compte du résultat de la réunion de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants qui aura lieu à New York, en septembre 2016. La question de l'accès des réfugiés au marché du travail, inscrite en effet à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies, devrait déboucher sur l'adoption d'un pacte mondial sur le partage du fardeau et des responsabilités, assurant un soutien plus efficace et plus prévisible aux pays les moins avancés et aux pays en développement sur lesquels pèse une charge disproportionnée.

Cinquièmement, le fruit des délibérations de l'Assemblée générale fournira un bon point de départ pour la deuxième discussion, l'an prochain, du point sur les réfugiés et le marché du travail à la 106^e session de la Conférence internationale du Travail. Aussi le groupe de l'Afrique souhaite-t-il exprimer ses réserves quant à l'inclusion du point sur les réfugiés dans les conclusions proposées ainsi que dans le projet de recommandation.

Dernier aspect, mais pas le moindre, le groupe de l'Afrique tient à réitérer sa position, telle qu'il l'a exprimée en commission, à savoir qu'il y a lieu d'étendre la portée de la partie X des conclusions proposées à d'autres groupes vulnérables, en particulier les migrants en situation de crise, quel que soit leur statut, les agriculteurs de subsistance, les femmes et les enfants. Sinon, les groupes vulnérables susmentionnés devraient être visés dans une partie séparée. Nous exhortons le Bureau à inclure ces éléments dans le projet de recommandation qui figurera dans le rapport brun.

Original anglais: M. DAJANI (gouvernement, Jordanie)

Je m'exprime au nom de la Jordanie et du Liban. Je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements et mes hommages à la présidente de la commission et aux membres du secrétariat. Je remercie aussi les employeurs et les travailleurs pour leur coopération.

Les débats à la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix ont été très intenses et difficiles. De fait, le sujet est délicat et compliqué. Beaucoup de délégations, dont la nôtre, ont souligné l'importance de ne pas préjuger des résultats de la réunion technique tripartite qui se tiendra au BIT au mois de juillet et de la discussion qui aura lieu à New York sur ce sujet au mois de septembre.

Nous approuvons le rapport sous sa forme actuelle, non sans souligner toutefois que nous attendons des modifications majeures dans tout document ultérieur.

Enfin, nous insistons sur la nécessité que tous les résultats qui découleront de l'examen de cette question tiennent compte de l'opinion et des préoccupations des pays les plus concernés.

Original anglais: M. YEWDELL (employeur, Etats-Unis)

Les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales. Confrontée aux conflits et aux catastrophes naturelles, la communauté mondiale risque de voir toute une génération sacrifiée, durablement marquée par la crise, mal équipée pour le monde du travail et sans défense face aux aspects les plus sombres de l'humanité. A qui une telle situation pourrait-elle profiter?

Notre commission a débattu des solutions envisageables à l'une des questions les plus exaspérantes qui se posent à nous aujourd'hui. Les crises provoquées par des conflits ou des catastrophes frappent tout le monde sans discernement. Elles touchent les gouvernements, les employeurs et les travailleurs.

Les employeurs ont écouté attentivement les gouvernements et les travailleurs. Nous ne partageons pas tous leurs points de vue, mais nous avons pris acte avec intérêt de la diversité des situations et des perspectives qu'ils nous ont présentées. La commission est parvenue à un solide consensus sur un point bien précis: nous sommes tous convaincus que l'emploi a un rôle à jouer dans la réponse aux crises et le relèvement. Quelques divergences fondamentales nous opposent cependant.

La question clé à laquelle la commission devra répondre au cours de l'année à venir est de savoir de quelle manière nous allons décider de traiter cette question. Il se pourrait que l'année prochaine, au terme de la 106^e session de la Conférence, notre conclusion soit que les situations de crise sont certes cruelles et qu'elles causent des problèmes insolubles, mais qu'il n'existe pas de solutions concrètes, pertinentes et consensuelles. Nous pourrions tenter d'accepter que les souffrances humaines et les générations sacrifiées sont l'une des regrettables conséquences des conflits et des catastrophes. Nous pourrions en prendre acte comme d'une réalité globale, en partant du principe que le fossé qui nous sépare ne peut pas être comblé.

Mais une telle position est intenable pour les employeurs. La communauté mondiale se doit d'utiliser tous les outils dont elle dispose pour apporter une solution à ces problèmes. La politique de l'emploi est l'un de ces outils. L'emploi est le vecteur de la résilience; il nourrit et renforce les sociétés affaiblies. Dans ce contexte, la révision de la recommandation n° 71 constitue une opportunité qu'il nous incombe de saisir pour être en mesure de tirer pleinement parti de cette capacité qu'a l'emploi de modifier radicalement la donne lorsqu'il faut faire face aux situations de crise ou intervenir pour le redressement.

Alors que les membres de la commission se préparent pour la seconde discussion, je vous propose quatre pistes de réflexion.

Premièrement, les mesures de réponse aux crises et de redressement ne doivent pas être prises à titre individuel, de manière isolée. Les employeurs jouent un rôle vital, mais chaque partie – gouvernements, employeurs et travailleurs – doit mobiliser toutes les compétences et le savoir-faire dont elle dispose de manière intelligente, constructive et concertée.

Deuxièmement, la mise en place de conditions propices à des entreprises durables, souhaitable dans des circonstances normales, devient impérative au lendemain d'une crise. Les systèmes de l'emploi doivent

être flexibles dans le contexte d'une crise, sachant que des solutions innovantes peuvent sauver des vies, stabiliser les sociétés et accélérer la reprise.

Troisièmement, il faut mettre en place un véritable cadre de coopération et de coordination internationales. Les acteurs internationaux ont tous un mandat et des compétences spécifiques, et tous doivent contribuer à la recherche de solutions dans les domaines où ils sont le mieux à même d'utiliser ces compétences.

Enfin, il faut être pragmatique. La recommandation ne peut pas être une liste de vœux; elle doit être le fruit d'une réflexion rationnelle sur les outils et des approches nécessaires pour une réponse, un redressement et une reconstruction efficaces.

La recommandation proposée est loin d'être parfaite, et les employeurs vont continuer de plaider en faveur de certaines modifications. Le débat va certainement se poursuivre. Les trois piliers de l'Organisation doivent ensemble rechercher des solutions plus consensuelles. Le point de vue de chaque partie est précieux, et c'est pourquoi la recommandation révisée devrait être soigneusement équilibrée de sorte qu'il soit clair que les politiques de l'emploi sont des instruments qui facilitent la transition vers la paix et la résilience. Cette recommandation devra être à la fois concrète et tournée vers l'avenir. La communauté mondiale ne mérite pas moins. Les employeurs sont prêts à collaborer dans ce but avec leurs collègues gouvernementaux et travailleurs.

Original espagnol: M^{me} TEPFER (travailleuse, Argentine)

Avant que nous procédions au vote, je vous informe que nous avons mis entre crochets la partie X «Réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et rapatriés» mais que nous l'examinerons à la prochaine session de la Conférence en 2017, afin d'élaborer une recommandation sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience. De la même façon, nous avons convenu de mettre entre crochets le point 9 e) de la partie sur les principes directeurs, point qui se réfère au concept de catégorie vulnérable de la population et à la portée de cette définition.

Nous sommes conscients de la complexité de la situation internationale, dans un monde confronté à la crise des réfugiés, des migrants et des déplacés à l'intérieur de leurs pays. Nous savons que les gouvernements débattent actuellement de cette problématique au niveau national pour essayer de définir la meilleure stratégie au niveau international. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de reporter à l'année prochaine la discussion sur ces sujets sensibles et importants.

L'Amérique latine suit avec beaucoup d'attention la crise des réfugiés; c'est l'un des grands sujets de débat dans nos pays. Notre région, historiquement, a une vocation de solidarité. Elle a accueilli des courants migratoires de différentes origines culturelles, qui se sont intégrés à la société locale avec les mêmes possibilités que les personnes nées sur place. Une situation particulière est celle de la Colombie qui connaît les séquelles d'un conflit armé interne. On évalue à 6 millions le nombre de déplacés internes qui circulent d'une région à une autre, non sans conséquences graves pour les familles, comme le déracinement et la pauvreté. Un monde globalisé ne saurait faire la sourde oreille aux besoins exprimés par ceux qui doivent se réfugier ailleurs, quel que soit le motif qui les oblige à se déplacer. Nous voulons insister sur le fait que cette discussion est essentielle pour le

groupe des travailleurs et nous espérons pouvoir approfondir le débat et le mener à son terme l'année prochaine, sur la base d'une participation effective et du dialogue avec tous les partenaires sociaux. C'est pour cela qu'il faut approuver le présent rapport.

Original anglais: M^{me} NAIR (employeuse, Inde)

Nous appartenons tous à des nations, continents ou cultures différents. Quel que soit l'endroit depuis lequel nous avons voyagé pour venir ici, nous devons tous convenir que nos économies reposent sur des modèles différents et, avant tout, sur la mondialisation des entreprises et des marchés. Il est donc plus crucial que jamais que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs prennent davantage de responsabilités vis-à-vis de l'emploi et du travail décent au service de la paix et de la résilience.

Notre commission s'est penchée sur la question de savoir comment l'OIT, dans le cadre de son mandat, peut utiliser l'emploi et le travail décent pour promouvoir la paix et la résilience. Le rôle du secteur privé est essentiel pour réaliser le plein emploi productif, librement choisi et décent. Je suis ravie de constater que la commission a approuvé à l'unanimité ce principe directeur, qui est également pris en compte dans l'objectif du développement durable n° 8.

Il est tout aussi crucial de promouvoir un environnement favorable au développement des entreprises, notamment des PME. Les conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables sont à cet égard un document de référence précieux. Elles insistent sur la nécessité de promouvoir la paix et la résilience, la bonne gouvernance, le dialogue social, le respect des droits de l'homme, la culture d'entreprise, des politiques macroéconomiques saines et stables, le commerce et l'intégration économique durable, un environnement juridique et réglementaire propice, l'état de droit et la protection des droits de propriété, l'accès aux services financiers, les infrastructures matérielles, les technologies de l'information, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie.

Je félicite l'OIT de tous les efforts qu'elle déploie pour atteindre ses objectifs en faveur de l'emploi et du travail décent au service de la paix et de la résilience en situation de crise.

Original anglais: M^{me} FAUSKE (travailleuse, Norvège)

Je voudrais me prononcer en faveur des conclusions proposées. L'OIT a été créée à la suite d'une guerre destructrice pour défendre la justice sociale et la paix durable. Vingt-cinq ans plus tard, vers la fin de la seconde guerre mondiale, a été adoptée la recommandation n° 71 pour promouvoir le relèvement et la reconstruction fondés sur l'emploi. Lors de nos débats sur le travail décent pour la paix, la sécurité et la résilience face aux catastrophes, notre souhait était de nous concentrer sur la manière dont l'OIT et ses mandants peuvent offrir des réponses plus efficaces. Notre objectif est de passer d'une réponse axée sur les seuls conflits armés à une approche plus large englobant la prévention des crises et la manière d'y répondre. Nous avons également plaidé pour une approche fondée sur les droits et ancrée dans l'Agenda du travail décent.

Nous sommes heureux d'annoncer que notre commission a pu présenter des propositions pour une recommandation qui servira de base à la deuxième discussion l'année prochaine. Les débats de la commission ont cependant clairement montré les difficultés

qui se posent lorsque l'on œuvre à la croisée du développement, des affaires humanitaires et de l'instauration de la paix.

Nous nous sommes réunis à Genève avec la volonté d'améliorer la vie de ceux qui, à cette fin, ont le plus besoin d'un instrument de l'OIT.

Nombre des questions importantes pour le groupe des travailleurs ont été incluses. Cependant, nous déplorons que la dimension humaine ait parfois été perdue de vue lors des débats. Il est ressorti sans équivoque de nos délibérations que beaucoup reste à faire, et notre commission a notamment demandé que soient fournies des définitions et des orientations claires concernant plusieurs termes et concepts.

Cette révision est l'occasion de réaffirmer le bien-fondé du mandat constitutionnel de l'OIT. Nous espérons que cela sera une source d'inspiration pour les débats de l'an prochain.

Original anglais: M^{me} MAKSIMOVIC (travailleuse, Australie)

La discussion sur la révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, ne pouvait pas mieux tomber. Alors que des conflits font rage dans de nombreux pays, créant des millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur des frontières, nous sommes confrontés à un autre défi pour garantir le travail décent pour tous. C'est le défi qu'engendrent les catastrophes, en particulier celles liées aux phénomènes climatiques.

A l'heure où je parle, dans mon pays, l'Australie, des villes sont la proie d'inondations, comme d'autres villes en Europe alors que, selon les projections du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'horizon 2020, dans presque trois ans, jusqu'à 200 millions de personnes en Afrique seront exposées à une pénurie accrue d'eau en raison du changement climatique. Rien de tout cela n'est un hasard.

L'Australie étant le plus important émetteur de gaz à effet de serre par habitant au monde, il lui incombe tout spécialement d'appuyer le travail décent dans les pays touchés par les catastrophes naturelles dues au changement climatique, et d'accepter des réfugiés climatiques, originaires notamment des îles du Pacifique, où l'élévation du niveau de la mer menace l'existence même de ces pays. Nous devons tous faire face à cette réalité et l'accepter.

Les travaux de notre commission offrent la possibilité de créer un cadre pour garantir que le travail décent, la protection sociale, les droits des travailleurs et le dialogue social pour tous constituent la base de toute reconstruction et de toute transition au sortir d'un conflit ou après une catastrophe. Nous savons tous en effet que ces principes sont à la base des sociétés qui fonctionnent sur un mode stable.

Ainsi que des personnes avisées l'ont écrit «la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté».

Nous venons tous de pays différents, de communautés différentes et nous faisons face à des difficultés différentes, mais je continue de croire que nous voulons tous la même chose: la paix et la prospérité pour tous. Et pour reprendre l'immortel refrain du chanteur Elvis Costello, je dirai que la paix, l'amour et la compréhension, c'est quelque chose de très sérieux.

Pour conclure, j'ajouterai que certes le défi semble insurmontable, mais qu'il nous suffit de penser au bon vieux concept de solidarité mondiale pour nous

inspirer tous à l'heure de reprendre nos travaux sur la recommandation, l'an prochain.

Je remercie toutes les personnes concernées de leurs efforts et je me réjouis que nous œuvrions ensemble l'année prochaine à la création d'un document à la hauteur des aspirations de l'OIT, cette grande institution.

Original anglais: M^{me} VERINGA GIESKES (employeuse, République démocratique du Congo)

En ma qualité de membre du groupe employeur participant à la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix, je voudrais féliciter la vice-présidente, M^{me} Sephomolo, pour son excellent travail. Je félicite aussi mes collègues et tous ceux de l'Organisation internationale des Employeurs (OIE) et du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) pour l'aide considérable qu'ils ont apportée à notre commission.

Cela dit, permettez-moi de dire quelques mots sur mon pays, la République démocratique du Congo, la RDC, qui justifie ma participation au comité de rédaction de la commission, parce que je pense que nous avons tout à gagner de cet instrument de l'OIT. Comme vous le savez, la RDC a connu plusieurs conflits armés ces dernières années et a, en même temps, accueilli beaucoup de réfugiés et de personnes déplacées venus des pays voisins. Je vous rappelle que la RDC a des frontières communes avec neuf pays différents. La Fédération des entreprises du Congo, qui représente le secteur privé en RDC, a toujours souligné la nécessité d'atténuer l'impact négatif des conflits sur les entreprises, en particulier sur les PME car, là où il n'y a pas d'entreprises, il n'y a pas d'emploi et, là où il n'y a pas d'emploi, il y a le chaos. Et c'est le chaos qui a conduit un grand nombre de jeunes gens à être recrutés comme soldats pour nourrir leur famille. Les jeunes sont l'avenir, ils sont notre avenir, et c'est pourquoi ils ont besoin de la sécurité qu'offre un travail décent dans un environnement pacifique.

Je suis très heureuse de cette possibilité donnée à la RDC de contribuer par mon humble personne à la réalisation d'un instrument très important sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix et la résilience. Notre pays a un potentiel énorme. Il peut alimenter la totalité de l'Afrique en électricité. Il a d'immenses ressources minérales. Il dispose d'une population jeune et énergique et, surtout, de gigantesques superficies cultivables capables de nourrir l'Afrique et le reste du monde. Tout ce dont nous avons besoin, c'est de la paix et d'un environnement qui permette la création d'entreprises et leur développement.

Je lance un appel à la communauté internationale et aux gouvernements de notre commission pour les exhorter à collaborer pour donner une chance à la paix et ainsi promouvoir le relèvement et la reconstruction et renforcer la résilience. Ainsi, nous pourrions donner de l'espoir aux millions de gens déplacés par les conflits et par les catastrophes.

Original anglais: M. PARKHOUSE (employeur, Namibie)

Je suis ravi de pouvoir appuyer les conclusions de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix. Le monde est plus que jamais confronté à un nombre croissant de crises d'origine humaine et naturelle. On voit des conflits armés dans beaucoup trop de pays, des inondations, des séismes et, en Namibie, une sécheresse grave qui me-

nance des vies. Aujourd'hui, des millions de personnes dans le monde ont besoin de l'appui que cette recommandation peut apporter. Nous ne devons pas la remettre à plus tard.

Beaucoup essaient de dire que le mandat de l'OIT ne couvre pas ces types de situation. Or ils doivent comprendre que le travail et la création d'emplois peuvent et doivent contribuer à mener à bien le redressement après l'une quelconque des crises que j'ai susmentionnées. Une part essentielle du travail des mandats de l'OIT est d'établir et d'appuyer des relations professionnelles stables et d'aider à créer des emplois pour préparer les pays à faire face à l'une de ces situations avant qu'elles ne se produisent, et ainsi à soutenir le redressement au moment où elles se produisent.

Au sein de notre commission, nous avons eu de longs débats, parfois frustrants, sur certaines questions assez précises. Sur quelques points, nous n'avons pas trouvé de terrain d'entente, et nous avons mis entre crochets les parties du texte concernées afin d'y revenir pour les éclaircir avant l'année prochaine, où nous devons rédiger l'instrument définitif.

Parmi ces questions difficiles figure la responsabilité vis-à-vis des réfugiés en matière de protection et de soins. Nous pensons que la question des réfugiés est la pierre angulaire de ces débats et de l'instrument, et le désaccord nous préoccupe au plus haut point. Il est impératif de faire toute la clarté et l'unité à ce sujet en temps voulu.

Nous espérons aussi qu'il y aura une continuité dans la composition et la représentation de la réunion tripartite qui se tiendra en juillet, de la réunion qui aura lieu en septembre sous l'égide des Nations Unies, et ici même pour la deuxième discussion. Faute de continuité, la formulation de l'instrument final et donc son efficacité risqueraient d'être compromises.

Je tiens à remercier la présidente de la commission qui a toujours su rester calme dans des circonstances parfois très difficiles.

Je recommande l'adoption des conclusions de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je propose que la Conférence approuve le rapport de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix, paragraphes 1 à 2291, qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 15-2.

En l'absence d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport – paragraphes 1 à 2291 – est approuvé.)

**CONCLUSIONS
PROPOSÉES PAR LA COMMISSION SUR L'EMPLOI
ET LE TRAVAIL DÉCENT POUR LA TRANSITION
VERS LA PAIX: ADOPTION**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder, partie par partie, à l'adoption des conclusions proposées par la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix, qui figurent dans le *Compte rendu provisoire*, n° 15-1.

(Les conclusions proposées – paragraphes 1 à 41 et leur annexe – sont adoptées, partie par partie.)

En l'absence d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte les conclusions dans leur intégralité?

(Les conclusions sont adoptées dans leur intégralité.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT
L'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR
DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFÉRENCE D'UNE QUESTION INTITULÉE
«L'EMPLOI ET LE TRAVAIL DÉCENT AU SERVICE
DE LA PAIX ET DE LA RÉSILIENCE»: ADOPTION**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons procéder maintenant à l'adoption de la résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence d'une question intitulée «L'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience», qui figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 15-1.

En l'absence d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Nous avons terminé l'examen des travaux de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix.

Au nom des membres du bureau de la Conférence, je félicite la commission de son excellent travail. Mes remerciements vont aussi au secrétariat du BIT qui a fait en sorte que tout fonctionne sans heurts. Félicitations à toutes et à tous.

(La séance est levée à 13 heures.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Treizième séance

Rapport de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d’approvisionnement mondiales: Présentation, discussion et approbation	1
Conclusions concernant le travail décent dans les chaînes d’approvisionnement mondiales: Adoption	11
Résolution concernant le travail décent dans les chaînes d’approvisionnement mondiales: Adoption	11
Rapport de la Commission sur l’emploi et le travail décent pour la transition vers la paix: Présentation, discussion et approbation	12
Conclusions proposées par la Commission sur l’emploi et le travail décent pour la transition vers la paix: Adoption	20
Résolution concernant l’inscription à l’ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence d’une question intitulée «L’emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience»: Adoption	20